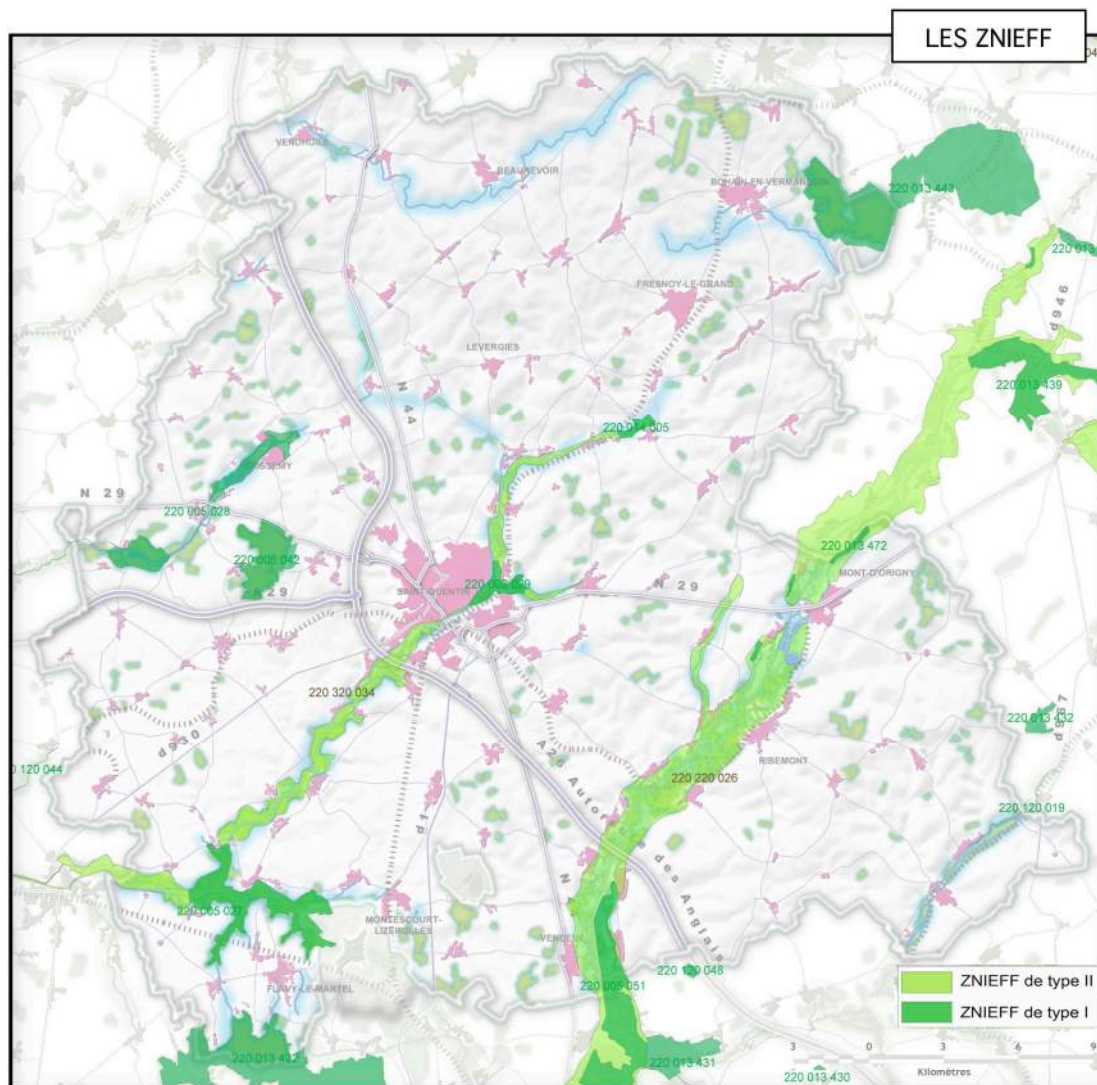


FICHE : Les ZNIEFF

Dans le but de les identifier pour mieux les protéger, le Ministère de l'Environnement a recensé, sur l'ensemble du territoire national, les zones naturelles présentant le plus d'intérêt et les a regroupées sous le terme de ZNIEFF (Zones naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques). L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur juridique directe. Toutefois, il y souligne un enjeu écologique important et signale parfois la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels. Elles doivent donc être prises en compte dans les documents d'urbanisme.

L'inventaire présente deux types de zones : les ZNIEFF de type I et les ZNIEFF de type II. Sur le territoire du SCOT, on dénombre ainsi 2 ZNIEFF de type II qui correspondent, selon leur définition, à de grands ensembles riches, peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes. Il s'agit ici des vastes ensembles naturels compris dans les vallées de la Somme et de l'Oise. On dénombre également 10 ZNIEFF de type I. Ce sont des secteurs d'intérêt biologique remarquable caractérisés par la présence d'espèces animales et végétales rares. Nombre d'entre elles sont situées au sein des vallées de la Somme et de l'Oise, les autres correspondant à des zones de boisements, des pelouses voire des cours d'eau indépendants de ces vastes ensembles.

La carte suivante les localise ainsi que celles situées à proximité du territoire.



L'inventaire des ZNIEFF est détaillé dans les tableaux ci-après qui précisent leur localisation, leur superficie et typologie.

ZNIEFF de type II :

ZNIEFF/Superficie	Commentaire	Communes concernées
ZNIEFF n° 02NOY201 : Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte 23962 Ha	La vallée inondable de l'Oise constitue une entité, à la fois géomorphologique et hydrologique, fonctionnelle et de grande étendue, unique en Picardie. Les contours de la zone englobent l'ensemble de l'unité géomorphologique valléenne (système alluvial avec lit mineur et lit majeur ainsi que les coteaux adjacents) depuis le débouché des forêts ardennaises jusqu'à la limite des zones régulièrement inondables (secteurs en amont de Thourotte). Cet ensemble comprend les ZNIEFF de type I suivantes : "Méandre du Moulin Husson et Bois du Catelet", "Haute vallée de l'Oise et confluence du Ton", "Vallée de l'Oise à l'aval de Guise, Côte Sainte-Claire et Bois de Lesquielles-Saint-Germain", "Ensemble de pelouses de la vallée de l'Oise en amont de Ribemont et pelouse de Tupigny", et "Prairies inondables de l'Oise de Brissy- Hamégicourt à Thourotte". INTERET DES MILIEUX : Les caractéristiques physiques et agricoles, uniques dans le nord de la France, de cet ultime système bien conservé de prairies de fauche inondables permettent la présence d'habitats, ainsi que d'une flore et d'une faune caractéristiques, menacés et d'intérêt international dans sa portion médiane. A la suite des difficultés de l'élevage, les prairies de fauche inondables extensives sont aujourd'hui relictuelles et en voie de disparition à l'échelle des plaines du nord de l'Europe. Les systèmes de haies, de fossés et de mares sont également des témoins de systèmes agraires adaptés aux contraintes du milieu. La proximité de grands massifs forestiers favorise les échanges faunistiques notamment, permettant une complémentarité importante forêts/zones humides pour les mammifères, les batraciens, l'avifaune... La rivière et les milieux aquatiques annexes, de bonne qualité (dépressions humides, mares, bras-morts...), permettent la reproduction de nombreuses espèces de poissons, de batraciens, d'insectes et d'oiseaux de grand intérêt. INTERET DES ESPECES : Flore exceptionnelle : dans les bras-morts, dépressions humides et bois alluviaux, on trouve le Séneçon des marais (<i>Senecio paludosus</i>*), la Germandrée des marais (<i>Teucrium scordium</i>*), la Pulicaire vulgaire (<i>Pulicaria vulgaris</i>*), dans ses ultimes stations connues de Picardie, l'Inule des fleuves (<i>Inula britannica</i>), présentant également ses seules stations connues de Picardie, la Grande Berle (<i>Sium latifolium</i>*), la Stellaire des marais (<i>Stellaria palustris</i>*), la Véronique en écus (<i>Veronica scutellata</i>*), l'Orme lisse (<i>Ulmus laevis</i>*). Sur les milieux tourbeux, vers Marest-Dampcourt, on trouve le Potamot coloré (<i>Potamogeton coloratus</i>*), le Coeloglosse vert (<i>Coeloglossum viride</i>*), les Dactylorhizes incarnat et néglig (<i>Dactylorhiza incarnata</i>* et <i>D. praetermissa</i>*), la Grande Douve (<i>Ranunculus lingua</i>*), la Gentiane pneumonanthe (<i>Gentiana pneumonanthe</i>*), l'Inule des saules (<i>Inula salicina</i>*), la Laïche bleuâtre (<i>Carex panicea</i>), la Laïche tomenteuse (<i>Carex tomentosa</i>), le Cirse disséqué (<i>Cirsium dissectum</i>) l'Orchis bouffon (<i>Orchis morio</i>).. Dans la partie amont de la vallée il y a aussi la Selsérie bleuâtre (<i>Sesleria caerulea</i>*), la Lathrée écailleuse (<i>Lathraea squamaria</i>*), le Buis (<i>Buxus sempervirens</i>), le Corydale solide (<i>Corydalis solida</i>), la Renouée bistorte (<i>Polygonum bistorta</i>), la Dorine à feuilles alternes (<i>Chrysosplenium alternifolium</i>*), la Dorine à feuilles opposées (<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>)... Dans le fond de vallée inondable (prairies, cariçaies, bord des eaux...) nous avons le Plantain d'eau lancéolé (<i>Alisma lanceolatum</i>), la Ratoncule naine (<i>Myosurus minimus</i>), l'Oenanthe à feuilles de Silaüs (<i>Oenanthe silaifolia</i>), l'Oenanthe aquatique (<i>Oenanthe aquatica</i>), l'Oenanthe fistuleuse (<i>Oenanthe fistulosa</i>), le Séneçon erratique (<i>Senecio aquaticus erraticus</i>), la Laïche des renards (<i>Carex vulpina</i>), le Butome en ombelle (<i>Butomus umbellatus</i>), la Salicaire à feuilles d'Hyssope (<i>Lythrum hyssopifolia</i>), la Cuscute d'Europe (<i>Cuscuta europaea</i>)... Faune remarquable : Avifaune nicheuse d'intérêt européen (espèces inscrites en annexe I de la directive "Oiseaux"), le Râle des genêts (<i>Crex crex</i>), dont la population supérieure à vingt couples atteint, entre Vendeuil et Noyon, un seuil d'importance internationale, la Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>), qui tente de nicher de temps à autres, la Gorgebleue à miroir blanc (<i>Luscinia svecica</i>), la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), présente dans toute la vallée, le Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>), la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), la Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>), le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), le Martin-pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>)... De nombreuses autres espèces de la directive "Oiseaux" fréquentent les prairies inondables, en migration ou en hivernage : la Grue cendrée, les Cygnes sauvage et chanteur, la Grande Aigrette, la Spatule blanche, l'Aigrette garzette, la Cigogne noire, le Butor étoilé, le Héron pourpré, le Faucon pèlerin, l'Avocette élégante, le Combattant varié, l'Echasse blanche, le Milan royal,	ABBECOURT, ACHERY, ALAINCOURT, AMIGNY-ROUY, ANDELAIN, AUTREPPES, AUTREVILLE, BEAUTOR, BERNOT, BERTHENICOURT, BICHANCOURT, BOUTEILLE (LA), BRISSAY-CHOIGNY, BRISSY-HAMEGICOURT, CHARMES, CHATILLON-SUR-OISE, CHAUNY, CHIGNY, CONDREN, CRUPILLY, DANIZY, DEUILLET, EFFRY, ENGLANCOURT, ERLOY, ETREAUPONT, FERE (LA), FLAIVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN, GERGNY, GUISE, HANNAPES, HAUTEVILLE, HAUTION, HIRSON, LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN, LUZOIR, MACQUIGNY, MALZY, MANICAMP, MAREST-DAMPCOURT, MARLY-GOMONT, MAYOT, MEZIERES-SUR-OISE, MONCEAU-SUR-OISE, MONDREPUIS, MONT-D'ORIGNY, MOY-DE-L' AISNE, NEUVE-MAISON, NEUVILLETTE, NOYALES, OGNES, OHIS, ORIGNY-SAINT-BENOITE, PROISY, PROIX, QUIERZY, REGNY, RIBEMONT, ROMERY, SAINT-ALGIS, SERVAIS, SERY-LES-MEZIERES, SINCENY, SISSY, SORBAIS, SOURD (LE), TERGNIER, THENELLES, TRAVECY, TUPIGNY, VADENCOURT, VENDEUIL, GRAND-VERLY, VILLERS-LES-GUISE, VIRY-NOUREUIL, WIEGE-FATY, WIMY, APPILLY,

	le Balbuzard pêcheur.... Les secteurs inondés accueillent d'importantes populations d'oiseaux d'eau en halte migratoire : canards, oies, hérons, chevaliers, pluviers, bécassines... Autres espèces nicheuses rares et menacées : le Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>), seule population stable en Picardie, entre La Fère et Chauny, le Tarier des prés ou Tarier d'Europe (<i>Saxicola rubetra</i>), la Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>), le Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>), le Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>), la Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>), la Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>), la Pie-grièche grise (<i>Lanius excubitor</i>), le Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>), dans la partie amont... Entomofaune : on rencontre des lépidoptères rares et menacés en France et en Europe (annexe II de la directive "Habitats"), comme le Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>*) particulièrement bien représenté dans les milieux pairiaux inondables entre Thourotte et Vendeuil, ou l'Azuré des mouillères (<i>Maculinea alcon alcon</i>*) dans le secteur tourbeux de Marest-Dampcourt. Chez les Odonates, présence, dans la partie médiane, de tous les Lestidés remarquables de Picardie (<i>Lestes viridis</i>, <i>L. virens</i>, <i>L. barbarus</i>, <i>L. dryas</i>, <i>L. sponsa</i>, <i>Sympecma fusca</i>), et d'<i>Epithea bimaculata</i>, <i>Gomphus vulgatissimus</i>, <i>Coenagrion scitulum</i>, <i>Sympetrum danae</i>, <i>Cordulegaster boltonii</i>, <i>Orthetrum brunneum</i>, <i>Aeshna affinis</i>, <i>Aeshna isocetes</i>, <i>Ischnura pumilio</i>... Batrachofaune : espèces les plus remarquables : le Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>), en annexe II de la directive "Habitats", la Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>) et le Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>), tous deux rares et menacés en France et en Picardie... Ichtyofaune : présence de plusieurs espèces de grand intérêt dont le Brochet (<i>Esox lucius</i>), qui trouve ici d'importantes zones de reproduction, le Chabot (<i>Cottus gobio</i>), l'Anguille (<i>Anguilla anguilla</i>), la Lotte de rivière (<i>Lota lota</i>), la Loche de rivière (<i>Cobitis taenia</i>), la Truite fario (<i>Salmo trutta fario</i>)... Mammalofaune : dans la partie moyenne de la vallée, présence du Cerf élaphe (<i>Cervus elaphus</i>), de la Martre des pins (<i>Martes martes</i>) et du rare Chat forestier (<i>Felis silvestris</i>), en provenance des massifs forestiers proches. Les rares Noctules commune (<i>Nyctalus noctula</i>) et de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>) fréquentent les prairies inondables des environs des forêts de Saint-Gobain et de Laigue-Ourscamps comme terrain de chasse à proximité des massifs forestiers. Le Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>), pour sa part, est présent en hiver aux environs de Guise. La Loutre (<i>Lutra lutra</i>) a été signalée ces dernières années dans la partie la plus haute de la vallée, qui constituerait alors son ultime bastion régional. MILIEUX DETERMINANTS : Lacs, étangs, mares (eau douce), Cours des rivières, Prairies humides, Tourbières et marais, Bocage	BABOEUF, BAILLY, BEHERICOURT, BREITIGNY, CAMBRONNE-LES- RIBECOURT, CHIRY- OURSCAMPS, MONTMACQ, MORLINCOURT, NOYON, PASSEL, PIMPREZ, PONT- L'EVEQUE, PONTOISE-LES- NOYON, RIBECOURT- DRESLINCOURT, SAINT- LEGER-AUX-BOIS, SALENCY, SEMPIGNY, VARESNE
ZNIEFF n°80VDS201 Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville 16195 Ha	Cette zone s'étend depuis les sources de la Somme à Croix-Fonsommes jusqu'Abbeville. L'ensemble joue un rôle évident de corridor écologique et comprend une séquence remarquable d'habitats aquatiques et terrestres ainsi que des coteaux crayeux. L'éventail des habitats aquatiques, amphibiens, hygrophiles à mésohygrophiles, est particulièrement développé dans le fond de vallée. De l'amont vers l'aval, se succèdent des influences subcontinentales à atlantiques, expliquant en partie l'extrême biodiversité observée. Sur le plan géomorphologique, la Somme présente ici un exemple typique et exemplaire de large vallée tourbeuse en "U" à faible pente. Les versants en continuité caténales permettent d'accroître encore la diversité coenotique. Dans la zone de méandres, les versants offrent, par le jeu des concavités et des convexités, un ensemble diversifié et original d'éboulis, de pelouses, d'ourlets et de fourrés calcicoles, opposant les versants froids aux versants bien exposés, où se mêlent les caractères thermophiles et submontagnards. Description du secteur de Croix Fonsommes à Ham : Les sources de la Somme se situent au milieu du plateau agricole du Vermandois, à Croix-Fonsommes. Le fleuve s'écoule globalement dans la direction nord-ouest/sud-est. Deux principales zones s'individualisent : les marais de l'Isle et d'Harly et les marais de Saint-Simon, qui représentent deux vastes zones marécageuses d'intérêt patrimonial élevé. INTERET DES MILIEUX : Ce corridor naturel unique en Europe offre un dégradé de conditions climatiques, depuis l'atlantique atténué jusqu'au subcontinental. La plupart des habitats présentent un intérêt exceptionnel pour la Picardie et accueillent de très nombreuses espèces remarquables. Cette zone présente un intérêt de niveau européen tant pour les groupements végétaux que pour la flore et la faune. La vallée de la Somme présente un intérêt exceptionnel pour l'accueil d'oiseaux nicheurs rares et forme un couloir de passage apprécié des espèces migratrices. Elle constitue une limite pour de nombreuses espèces thermophiles qu'on ne retrouve quasiment plus (ou en faible abondance) au nord, telles que la Globulaire (<i>Globularia bisnagarica</i>) et la Pulsatille commune (<i>Pulsatilla vulgaris</i>). De très nombreux	ANNOIS, ARTEMPS, CASTRES, CLASTRES, CONTESCOURT, CUGNY, DALLON, DURY, ESSIGNY-LE- PETIT, FLAVY-LE-MARTEL, FONSOMMES, FONTAINE- LES-CLERCS, GAUCHY, GRUGIES, HAPPENCOURT, HARLY, HOMBLIERES, JUSSY, LESDIN, MORCOURT, OLLEZY, OMISSY, PITHON, REMAUCOURT, ROUVROY, SAINT-QUENTIN, SAINT- SIMON, SERAUCOURT-LE- GRAND, SOMMETTE- EAUCOURT, TUGNY-ET- PONT, ABBEVILLE, AILLY- SUR-SOMME, AMIENS, ARGOEUVES, ATHIES, AUBIGNY, BAILLEUL, BELLOY- SUR-SOMME,

	milieux présents sont reconnus d'intérêt communautaire et inscrits, à ce titre, à la directive "Habitats". INTERET DES ESPECES : Flore remarquable : En fond de vallée, sont notés (nous ne citons ici que les espèces protégées) la Renoncule langue (Ranunculus lingua*), rare en France, le Peucedan des marais (Peucedanum palustre*), bien représenté dans cette zone, le Potamot coloré (Potamogeton coloratus*), typique des gouilles tourbeuses aux eaux alcalines, le Rubanier nain (Sparganium natans*), rare en Picardie, le Ményanthe trèfle d'eau (Menyanthes trifoliata*), se développant sur les tremblants tourbeux, l'Eleocharide pauciflore (Eleocharis quinqueflora*), espèce pionnière des tourbières basiclines, la Linaigrette à feuilles étroites (Eriophorum angustifolium*), vulnérable en Picardie, la Stellaire des marais (Stellaria palustris*), rare et vulnérable en Picardie, le Dactylorhize négligé (Dactylorhiza praetermissa*), typique des prairies humides non amendées, le Dactylorhize incarnat (Dactylorhiza incarnata*), rare et vulnérable en Picardie, la Gesse des marais (Lathyrus palustris*), exceptionnelle en Picardie, la Pédiculaire des marais (Pedicularis palustris*), inféodée aux zones de tourbes oscillantes, l'Eleocharide épingle (Eleocharis acicularis*), très rare en Picardie, la Laïche arrondie (Carex diandra*), exceptionnelle en Picardie, la Véronique à écussons (Veronica scutellata*), bien représentée en vallée de la Somme, l'Utriculaire commune (Utricularia vulgaris*), espèce exceptionnelle et en danger en Picardie, la Laïche filiforme (Carex lasiocarpa*), très rare et en danger en Picardie, la Ciguë vireuse (Cicuta virosa*), caractéristique des cariçaies pionnières sur les vases exondées, l'Ophioglosse commune (Ophioglossum vulgatum*), fougère prairiale particulièrement menacée, la Fritillaire pintade (Fritillaria meleagris*), qui s'observe dans les environs d'Abbeville, l'Ache rampante (Apium repens*), espèce inscrite à l'annexe II de la directive "Habitats", la Gentiane pneumonanthe (Gentiana pneumonanthe*), espèce des molinaies, exceptionnelle en Picardie, la Berle à larges feuilles (Sium latifolium*), assez rare en Picardie, l'Euphorbe des marais (Euphorbia palustris*), espèce typique des mégaphorbiaies tourbeuses, le Mouron délicat (Anagallis tenella*), présent notamment sur les berges de certaines mares, le Gymnocarpion du chêne (Gymnocarpium dryopteris*), exceptionnel et en danger en Picardie, le Dryopteride à crête (Dryopteris cristata*), dont les populations sont ici parmi les plus importantes de France. D'autres espèces étaient également présentes par le passé, mais semblent avoir disparu aujourd'hui. C'est le cas du Potamot des Alpes (Potamogeton alpinus*), exceptionnel en Picardie ; du Luronium nageant (Luronium natans*), disparu de Picardie ; du Faux-nénuphar pelté (Nymphoides peltata*), présumé disparu de Picardie ; de la Pyrole à feuilles rondes (Pyrola rotundifolia*), très rare en Picardie, et du Gaillat boréal (Galium boreale*), espèce continentale en isolat d'aire sur le site. Plusieurs espèces de Sphaignes de grand intérêt ont également été observées parmi lesquelles : Sphagnum capillifolium, Sphagnum fimbriatum, Sphagnum flexuosum, Sphagnum palustre, Sphagnum squarrosum, Sphagnum subnitens et Sphagnum papillosum var. laeve. Les coteaux calcaires abritent également de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial élevé : la Phalangère rameuse (Anthericum ramosum*), espèce rare en Picardie, l'Orobanche élevée (Orobanche major*), espèce thermophile exceptionnelle en Picardie, le Polygala chevelu (Polygala comosa*), espèce thermophile rare en Picardie, la Seslérie bleuâtre (Sesleria caerulea*), graminée montagnarde exceptionnelle et vulnérable en Picardie, l'Alisier de Fontainebleau (Sorbus latifolia*), arbuste thermophile, l'Ophrys araignée (Ophrys sphegodes*), rare et en danger en Picardie, le Sisymbre couché (Sisymbrium supinum*), espèce inscrite à l'annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne, l'Herminion caché (Herminium monorchis*), espèce très rare en Picardie, la Parnassie des marais (Parnassia palustris*), espèce typique des sols marneux. Avifaune remarquable : le Butor étoilé (Buteo stellaris), inscrit à la directive "Oiseaux", en situation critique en Europe, en France comme en Picardie, le Blongios nain (Ixobrychus minutus), inscrit à la directive "Oiseaux", dont les populations picardes sont parmi les plus importantes de France, le Bihoreau gris (Nycticorax nycticorax), exceptionnel en Picardie, qui a niché quelques années près de Péronne, le Busard des roseaux (Circus aeruginosus), rapace inscrit à la directive "Oiseaux", la Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica), inscrite à la directive "Oiseaux", qui a colonisé la vallée à la fin des années 80, la Rousserolle turdoïde (Acrocephalus arundinaceus), inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie, la Bouscarle de Cetti (Cettia cetti) et la Locustelle lusciniôïde (Locustella luscinioides), passereaux paludicoles assez rares en Picardie, la Marouette ponctuée (Porzana porzana), espèce en danger en France, inscrite à la directive "Oiseaux", la Pie-grièche grise (Lanius excubitor), en voie d'extinction en Picardie à la suite du boisement des grandes roselières et de la disparition des prairies, la Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio), espèce exceptionnelle dans le département de la Somme, le Canard souchet (Anas clypeata), nicheur rare en Picardie, la Sarcelle d'été (Anas querquedula), nicheur très rare en Picardie, le Vanneau huppé (Vanellus vanellus), nicheur rare à l'intérieur des terres, le Martin-pêcheur (Alcedo atthis), inscrit à la directive "Oiseaux", le Râle d'eau (Rallus aquaticus), assez rare en Picardie, la Chevêche d'Athéna (Athene noctua), espèce en régression, typique des milieux bocagers, l'Hypolaïs icterine (Hippolaïs icterina), vulnérable en Picardie. Batrachofaune remarquable : le Triton crêté (Triturus cristatus), inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats", le Triton alpestre	BETHENCOURT-SUR-SOMME, BIACHES, BLANGY-TRONVILLE, BOURDON, BRAY-LES-MAREUIL, BRAY-SUR-SOMME, BREILLY, BRIE, BUIRE-COURCELLES, CAMON, CAPPY, CARTIGNY, CERISY 80, CHAUSSEE-TIRANCOURT (LA), CHIPILLY, CHUIGNES, CHUIGNOLLES, CIZANCOURT, CLERY-SUR-SOMME, COCQUEREL, CONDE-FOLIE, CORBIE, CROUY-SAINT-PIERRE, CURLU, DAOURS, DOINGT, DREUIL-LES-AMIENS, EAU COURT-SUR-SOMME, ECLUSIER-VAUX, ENNEMAIN, EPAGNE-EPAGNETTE, EPENANCOURT, EPEVILLE, ERONDELLE, ETERPIGNY, ETINEHEM, ETOILE (L'), FALVY, FEUILLERES, FLIXECOURT, FONTAINE-SUR-SOMME, FOUILLOY, FRANCIERES, FRISE, GLISY, HAM, HAMEL (LE), HAMELET, HANGEST-SUR-SOMME, HEM-MONACU, HOMBLEUX, LAMOTTE-BREBIERE, LIERCOURT, LONG, LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS, LONGUEAU, MAREUIL-CAUBERT, MARICOURT, MERICOURT-SUR-SOMME, MESNIL-BRUNTEL, MORCOURT, MORLANCOURT, MOYENNEVILLE, NEUVILLE-LES-BRAY (LA), OFFOY, PARGNY, PERONNE, PICQUIGNY, PONT-REMY, PROYART, RIVERY 80, SAILLY-LAURETTE, SAILLY-LE-SEC, SAINT-CHRIST-BRIOST, SAINT-SAUVEUR, SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE, SANCOURT, SOREL-EN-
--	---	---

(<i>Triturus alpestris</i>), vulnérable au niveau national, le Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>), très rare en Picardie et vulnérable en France, la Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>), vulnérable au niveau national. Herpétofaune remarquable : signalons la présence de la Vipère péliade (<i>Vipera berus</i>), rare en Picardie. Entomofaune remarquable : Pour les odonates, signalons la Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>*), exceptionnelle en Picardie, inscrite à l'annexe II de la directive "Habitats", la Cordulie à taches jaunes (<i>Somatochlora flavomaculata</i>), vulnérable en Europe, le Sympétrum jaune d'or (<i>Sympetrum flaveolum</i>), odonate très rare en Picardie, le Sympétrum noir (<i>Sympetrum danae</i>), très rare en Picardie, l'Agrion scitulum (<i>Coenagrion scitulum</i>), odonate rare en Picardie, l'Agrion délicat (<i>Ceriagrion tenellum</i>), typique des milieux tourbeux, l'Orthétrum brun (<i>Orthetrum brunneum</i>), espèce très rare en Picardie. Pour les lépidoptères, citons le Sphinx de l'Epilobe (<i>Proserpinus proserpina</i>*), dont la chenille se nourrit dans les mégaphorbiaies ; la Leucanie paillée (<i>Mythimna straminea</i>) ; la Leucanie du Roseau (<i>Senta flammea</i>) ; la Topaze (<i>Diachrysa chryson</i>) ; l'Herminie crible (<i>Macrochilo cribrumalis</i>) ; la Noctuelle des roselières (<i>Arenostola phragmitidis</i>). Le Cuivré des marais (<i>Thersamolycaena dispar</i>*), n'a pas été revu depuis les années soixante-dix. La régression des surfaces en prairie lui est fatale. Plusieurs lépidoptères, en régression en Picardie et typiques des pelouses rases, ont été notés : le Fluoré (<i>Colias australis</i>), l'Argus bleu-nacré (<i>Polyommatus coridon</i>) et l'Azuré bleu-céleste (<i>Polyommatus bellargus</i>). Pour les orthoptères, citons le Conocéphale des roseaux (<i>Conocephalus dorsalis</i>), espèce des prairies humides, peu abondante en Picardie. Ichtyofaune remarquable : la Bouvière (<i>Rhodeus sericeus</i>), poisson inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats", la Truite de mer (<i>Salmo trutta trutta</i>), la Truite de rivière (<i>Salmo trutta fario</i>), l'Anguille (<i>Anguilla anguilla</i>), en forte densité, le Brochet (<i>Esox lucius</i>). Mammalofaune remarquable : le Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats", le Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), vulnérable en France et inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats", le Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>), inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats", la Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>), rare à très rare en Picardie, la Musaraigne aquatique (<i>Neomys fodiens</i>), assez rare en Picardie. MILIEUX DETERMINANTS : Lacs, étangs, mares (eau douce), Eaux courantes, Pelouses permanentes denses et steppes medio-européennes, Roselières, végétation du bord des eaux, Bas-marais et sources	VIMEU, SUZANNE, VAIRE-SOUS-CORBIE, VAUX-SUR-SOMME, VECQUEMONT, VILLECOURT, VILLERS-CARBONNEL, VOYENNES, YZEUX, YONVAL
---	--

ZNIEFF de type I :

ZNIEFF/Superficie	Commentaire	Communes concernées
ZNIEFF n° 02MAR101 : Cours supérieur du Péron 5 Ha	La zone comprend le lit mineur du Péron depuis ses sources jusqu'au pont de la vallée Grange à Chevrésis-Monceau. Le Péron s'écoule selon un axe nord-est/sud-ouest. Il traverse de grandes zones cultivées au milieu du plateau du Marlois. Quelques pâtures et une petite zone humide, à l'amont de Chevrésis-Monceau, bordent le cours d'eau. Ses berges hautes donnent un caractère encaissé au Péron. Un ruban linéaire de boisement très dense, constitué d'aulnes et de frênes, ombrage fortement le ruisseau et, de ce fait, la végétation aquatique est clairsemée, voire absente. INTERET DES MILIEUX : L'intérêt majeur du Péron repose sur la présence, dans la zone des sources, de frayères à Truite fario (<i>Salmo trutta fario</i>) naturelles. Les fortes pentes et la température fraîche des eaux des rus offrent des conditions favorables à l'installation d'un peuplement salmonicole. Le tri granulométrique présente un grand intérêt car il ménage de nombreuses zones susceptibles d'accueillir la Truite. INTERET DES ESPECES : Dans le ruisseau on trouve la Truite fario (<i>Salmo trutta fario</i>), témoin de la bonne qualité des eaux, lorsque sa présence est spontanée ainsi que le Chabot (<i>Cottus gobio</i>), présent ici en forte biomasse. MILIEUX DETERMINANTS : Cours d'eau : zone à truite	CHEVRESIS-MONCEAU MONCEAU-LE-NEUF-ET-FAUCOUZY
ZNIEFF n°02NOY101 : Forêts de l'antique massif de Beine 4740 Ha	Le site comprend les boisements de deux buttes tertiaires du Noyonnais s'étalant de Noyon à Tergnier. Le massif est bien délimité, tant par son insertion au milieu de cultures intensives que par le relief sur lequel il repose. Ponctuellement, des prairies mésophiles rélictuelles en lisière ont été intégrées. INTERET DES MILIEUX : - Boisements diversifiés et vastes, habitats favorables à une faune et à une flore variées. - Reliquats de pelouses calcaires mésoxérophiles en voie de fermeture complète, lesquelles sont inscrites, comme toutes les pelouses calcaires, à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. - Prés-bois calcicoles thermophiles, habitats d'espèces remarquables. - Cavités souterraines importantes pour l'hivernage de chauves-souris rares en Picardie et en Europe. - Chemins forestiers sur sables oligotrophes, milieux peu fréquents en Picardie. - Boisements des sources et suintements (<i>Equiseto-Fraxinetum</i>), bien représentés dans le Tertiaire parisien et inscrits à la directive "Habitats". - Lisières forestières, en contact avec des prairies mésophiles, où persistent parfois quelques haies, système très favorable à la faune. Des micro-tourbières alcalines de pente se trouvaient autrefois sur les zones de suintement. INTERET DES ESPECES : Dans les cavités, on trouve les Grand et Petit Rhinolophes (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> et <i>Rhinolophus hipposideros</i>), ainsi que le Vespertilion de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) et le Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), quatre espèces de chauves-souris menacées en Europe et inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats". Le site accueille également un Oreillard (<i>Plecotus</i> sp.), genre comprenant deux espèces rares en Picardie. Dans les bois sont recensées l'Anémone fausse-renoncule (<i>Anemone ranunculoides</i>), témoignant de la fraîcheur de certains vallons, l'Hellébore occidental (<i>Helleborus viridis</i> ssp. <i>occidentalis</i>), assez rare en Picardie, l'Ail des ours (<i>Allium ursinum</i>), présent dans les vallons frais près des sources ou des ruisseaux assez rare en Picardie, le Petit Mars (<i>Apatura ilia</i>), papillon rare en dehors des massifs boisés du Tertiaire parisien, la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), rapace inscrit à la directive "Oiseaux". Dans les zones de source et de suintement, nous trouvons la Dorinne à feuilles opposées (<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>), typique des bourières forestières, la Laïche maigre (<i>Carex strigosa</i>), assez rare en Picardie, le Callitriche à crochets (<i>Callitriche hamulata</i>), très rare et vulnérable en Picardie, le Cordulégastre annelé (<i>Cordulegaster boltonii</i>), rare en Picardie. Le site a d'ores et déjà perdu	ANNOIS, BEAUMONT-EN-BEINE, BETHANCOURT-EN-VAUX, CAILLOUEL-CREPIGNY, CAUMONT, COMMENCHON, CUGNY, FLAVY-LE-MARTEL, FRIERES-FAILLOUEL, GUIVRY, NEUVILLE-EN-BEINE (LA), TERGNIER, UGNY-LE-GAY, VILLEQUIER-AUMONT, VIRY-NOUREUIL, BABOEUF, BEAUGIES-SOUS-BOIS, BEHERICOURT, CRISOLLES, GRANDRU, MAUCOURT, MONDESCOURT, NOYON, QUESMY, SALENCY, VILLESELVE

	beaucoup de sa biodiversité, comme en témoigne l'absence d'observation de <i>Scrophularia umbrosa</i>, de <i>Limodorum abortivum</i>*, de <i>Pinguicula vulgaris</i>*, de <i>Carex pulcaris</i>*, d'<i>Oreopteris limbosperma</i>* et d'<i>Aconitum napellus</i> ssp. <i>lusitanicum</i>*, cités anciennement par M. BOURNERIAS. MILIEUX DETERMINANTS : Pelouses permanentes denses et steppes medio-européennes, Forêts caducifoliées, Aulnaies-frênaies médio-européennes, Bas-marais et sources, Mines et passages souterrains	
ZNIEFF 02VER101 : Forêt d'Andigny 2239 Ha	n° La zone englobe une assez grande forêt isolée, située au contact du Vermandois (région céréalière) et de la Thiérache (bocagère). Le relief est relativement peu marqué. L'hétérogénéité du substratum géologique détermine différents groupements végétaux forestiers. Plusieurs petits vallons, dans lesquels coulent des ruisselets, drainent cette forêt. L'essentiel de ces ruisseaux se perd de manière diffuse dans la craie sous-jacente. Des sols hydromorphes apparaissent localement dans des petites dépressions. INTERETS DES MILIEUX : La présence d'une étendue de cette importance, dans une région céréalière, est, en soi, d'un grand intérêt puisqu'elle représente un témoin possible de la végétation naturelle forestière. Cette forêt est constituée d'une chênaie-charmaie avec différentes variantes en fonction des caractères édaphiques : - une chênaie-charmaie mésophile à Jonquille (<i>Narcissus pseudonarcissus</i>) et à Jacinthe (<i>Hyacinthoides non-scripta</i>). Cette dernière espèce est située sur ses marges nord-est de répartition, indiquant ainsi le caractère atlantique de la forêt ; - une chênaie-bétulaie acidophile, sur les sols plus oligotrophes, avec localement facies à Molinie (<i>Molinia caerulea</i>) et à Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>), avec apparition de landes à Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>) et à Bruyère commune (<i>Calluna vulgaris</i>). Ce milieu était autrefois plus répandu sur ce site, soumis à une exploitation régulière du taillis. Des fragments de landes humides à Bruyère quaternée (<i>Erica tetralix</i>*) existaient également, mais semblent avoir disparu. Dans les vallons et les petites dépressions, on observe : - une aulnaie-frênaie à grandes herbes, avec abondance de la Laïche pendante (<i>Carex pendula</i>) et des boubiers à Dorines (<i>Chrysosplenium pl. sp.</i>). Le milieu se révèle intéressant en raison de la diversité de la flore et de la faune (notamment pour les lépidoptères) ; - une aulnaie-bétulaie oligotrophe à mésotrophe, avec, localement, apparition de facies à sphaignes, phénomène peu fréquent en Picardie. INTERETS DES ESPECES : Cette forêt présente une combinaison d'espèces atlantiques et d'espèces à tendances continentales. Elle est située sur les marges nord-est de la répartition de la Jacinthe (<i>Hyacinthoides non-scripta</i>), caractéristique importante du domaine atlantique. Ce boisement appartient à une petite région de transition située entre la Thiérache et l'entre-Sambre-et-Meuse, caractérisée par la pénétration des espèces submontagnardes telles que le Sèneçon alpestre (<i>Senecio ovatus</i>). Les espèces présentes ont donc une valeur phytogéographique importante. Diversité floristique importante et présence de plusieurs espèces protégées dont la Dorine à feuilles alternes (<i>Chrysosplenium alternifolium</i>*), la Linaigrette à feuilles étroites (<i>Eriophorum angustifolium</i>*) et la Violette des marais (<i>Viola palustris</i>*) De nombreuses autres plantes, rares à l'échelle de la région, telles que le Blechné épineux (<i>Blechnum spicant</i>), la Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), les sphaignes (<i>Sphagnum sp.</i>) et la Laïche maigre (<i>Carex strigosa</i>) y sont également répertoriées. Présence d'un lépidoptère protégé : le Sphinx de l'Epilobe (<i>Proserpinus proserpina</i>*) ainsi que l'Ecaille du plantain (<i>Perizoma affinitata</i>), petit Géometridae autrefois connu de plusieurs secteurs de Picardie mais dont la forêt d'Andigny représente l'une des rares localités actuelles. Ce lépidoptère se rencontre plus fréquemment dans les massifs montagneux Plusieurs rapaces sont observés : l'Autour (<i>Accipiter gentilis</i>), par exemple, ainsi que le Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>) et le Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), nichent dans ce massif boisé. L'avifaune est relativement caractéristique des forêts médio-européennes. MILIEUX DETERMINANTS : Eaux dormantes eutrophes, Chênaies-charmaies, Chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile), Aulnaies, Bas-marais et sources	BOHAIN-EN-VERMANDOIS, HANNAPES, MENNEVRET, SEBONCOURT, TUPIGNY, VAUX-ANDIGNY, VENEROLLES, WASSIGNY

ZNIEFF n°02NOY102 : Prairies inondables de l'Oise de Brissy- Hamégicourt à Thourotte 6849 Ha	Les contours de la zone englobent les milieux alluviaux inondables les plus remarquables pour l'intérêt de leurs habitats et de leurs populations végétales et animales. Les zones urbanisées sont évitées autant que possible, de même que les gravières. INTERET DES MILIEUX : Les caractéristiques physiques et agricoles, uniques dans le nord de la France, de cet ultime système bien conservé de prairies de fauche inondables permettent la présence d'habitats, ainsi que d'une flore et d'une faune caractéristiques, menacés et d'intérêt international. A la suite des difficultés de l'élevage, les prairies de fauche inondables sont aujourd'hui relictuelles et en voie de disparition à l'échelle des plaines du nord de l'Europe. Les systèmes de haies, de fossés et de mares sont également des témoins de systèmes agraires adaptés aux contraintes du milieu. La vallée inondable de l'Oise constitue une entité, à la fois géomorphologique et hydrologique, fonctionnelle et de grande étendue, unique en Picardie. La proximité de grands massifs forestiers favorise les échanges, grâce à la faune notamment, permettant une complémentarité importante forêts/zones humides pour les mammifères, les batraciens, l'avifaune... La rivière et les milieux aquatiques annexes, de bonne qualité (dépressions humides, mares, bras-morts...), autorisent la reproduction de nombreuses espèces de poissons, de batraciens d'insectes et d'oiseaux de grand intérêt. INTERET DES ESPECES : La flore est exceptionnelle avec la présence du Séneçon des marais (<i>Senecio paludosus</i>*), la Germandrée des marais (<i>Teucrium scordium</i>*), la Pulicaria vulgaire (<i>Pulicaria vulgaris</i>*), dans ses ultimes stations connues de Picardie, l'Inule des fleuves (<i>Inula britannica</i>), présentant également ici ses seules stations de Picardie, la Stellaire des marais (<i>Stellaria palustris</i>*), l'Orme lisse (<i>Ulmus laevis</i>*), la Véronique en écus (<i>Veronica scutellata</i>*), le Plantain d'eau lancéolé (<i>Alisma lanceolatum</i>), la Ratoncule naine (<i>Myosurus minimus</i>), l'Oenanthe à feuilles de Silaüs (<i>Oenanthe silaifolia</i>), l'Oenanthe aquatique (<i>Oenanthe aquatica</i>), l'Oenanthe fistuleuse (<i>Oenanthe fistulosa</i>), le Séneçon erratique (<i>Senecio aquaticus erraticus</i>), la Laïche des renards (<i>Carex vulpina</i>), le Butome en ombelle (<i>Butomus umbellatus</i>), la Salicaire à feuilles d'Hyssope (<i>Lythrum hyssopifolia</i>), la Cuscute d'Europe (<i>Cuscuta europaea</i>). Sur les milieux tourbeux, vers Marest-Dampcourt, nous avons aussi le Potamot coloré (<i>Potamogeton coloratus</i>*), le Coeloglosse vert (<i>Coeloglossum viride</i>*), les Dactylorhizes incarnat et négligé (<i>Dactylorhiza incarnata</i>* et <i>D. praetermissa</i>*), la Grande Douve (<i>Ranunculus lingua</i>*), la Gentiane pneumonanthe (<i>Gentiana pneumonanthe</i>*), l'Inule des saules (<i>Inula salicina</i>*), la Laïche bleuâtre (<i>Carex panicea</i>), la Laïche tomenteuse (<i>Carex tomentosa</i>), le Cirse disséqué (<i>Cirsium dissectum</i>), l'Orchis bouffon (<i>Orchis morio</i>)...Plusieurs espèces exceptionnelles n'ont pas été revues ces dernières années, bien que certains milieux leur soient encore favorables : le Plantain d'eau à feuille de graminée (<i>Alisma gramineum</i>*), l'Aconit napel (<i>Aconitum napellus</i> subsp. <i>lusitanicum</i>*), le Gnaphale jaunâtre (<i>Gnaphalium luteo-album</i>*), la Limoselle aquatique (<i>Limosella aquatica</i>), l'Orchis des marais (<i>Orchis palustris</i>*), la Gesse des marais (<i>Lathyrus palustris</i>*) ou encore le Saule à feuilles étroites (<i>Salix repens</i> subsp. <i>angustifolia</i>*)... La faune est en tout point remarquable : Avifaune d'intérêt européen (espèces inscrites en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne) : le Râle des genêts (<i>Crex crex</i>), dont la population, supérieure à vingt couples, atteint ici un seuil d'importance internationale, la Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>), qui tente de nicher de temps à autres, la Gorgebleue à miroir blanc (<i>Luscinia svecica</i>), la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), le Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>), la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), le Martin-pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>). Maintes autres espèces de la directive "Oiseaux" fréquentent le site, en migration ou en hivernage : la Grue cendrée, les Cygnes sauvage et chanteur, la Grande Aigrette, la Spatule blanche, l'Aigrette garzette, la Cigogne noire, le Butor étoilé, le Héron pourpré, l'Avocette élégante, le Combattant varié, l'Echasse blanche, le Faucon pèlerin, le Milan royal, le Balbuzard pêcheur, le Faucon émerillon.... Les secteurs inondés accueillent d'importantes populations d'oiseaux d'eau en halte migratoire : canards, oies, hérons, chevaliers, pluviers, bécassines... Autres espèces nicheuses rares et menacées : le Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>), seule population stable en Picardie, le Tarier des prés ou Tarier d'Europe (<i>Saxicola rubetra</i>), la Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>), le Rougicou d'été (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>), le Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>), le Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>), la Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>), la Pie-grièche grise (<i>Lanius excubitor</i>)... Entomofaune : on rencontre des lépidoptères rares et menacés en France et en Europe (annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne), comme le Cuivré des marais (<i>Thersamolycaena dispar</i>*), particulièrement abondant dans les prairies humides, ou l'Azuré des mouillères (<i>Maculinea alcon</i>*) à Marest-Dampcourt. Odonates : présence de tous les Lestidés remarquables de Picardie (<i>Lestes viridis</i>, <i>L. virens</i>, <i>L. barbarus</i>, <i>L. dryas</i>, <i>L. sponsa</i>,	ABBECOURT, ACHERY, AMIGNY-ROUY, ANDELAIN, AUTREVILLE, BEAUTOR, BICHANCOURT, BRISSAY- CHOIGNY, BRISSY- HAMEGICOURT, CHARMES, CHAUNY, CONDREN, DANIZY, DEUILLET, FERE (LA), MANICAMP, MAREST- DAMPCOURT, MAYOT, OGNES, QUIERZY, SAINT- PAUL-AUX-BOIS, SERVAIS, SINCENY, TERGNIER, TRAVECY, VENDEUIL, VIRY- NOUREUIL, APPILLY, BABOEUF, BAILLY, BEHERICOURT, BRETIGNY, CAMBRONNE-LES- RIBECOURT, CHIRY- OURSCAMPS, MONTMACQ, MORLINCOURT, NOYON, PASSEL, PIMPRES, PONT- L'EVEQUE, PONTOISE-LES- NOYON, RIBECOURT- DRESLINCOURT, SAINT- LEGER-AUX-BOIS, SALENCY, SEMPIGNY, VARESNES
---	---	--

	Sympecma fusca) et d'Epithea bimaculata, Gomphus vulgatissimus, Coenagrion scitulum, Sympetrum danae, Cordulegaster boltonii, l'Orthetrum brunneum, Aeshna affinis, Aeshna isocetes... Batrachofaune avec les espèces les plus remarquables rencontrées le Triton crêté (Triturus cristatus), en annexe II de la directive "Habitats", la Rainette verte (Hyla arborea) et le Pélodyte ponctué (Pelodytes punctatus), tous deux rares et menacés en France et en Picardie... Ichtyofaune : présence de plusieurs espèces d'un grand intérêt dont le Brochet (Esox lucius), qui trouve ici parmi les plus importantes zones de reproduction de Picardie, le Chabot (Cottus gobio), l'Anguille (Anguilla anguilla), la Lotte de rivière (Lota lota), la Loche de rivière (Cobitis taenia)... Mammalofaune : présence du Cerf élaphe (Cervus elaphus) en provenance des massifs forestiers proches, de la Martre des pins (Martes martes) et du rare Chat forestier (Felis silvestris). Les rares Noctules commune (Nyctalus noctula) et de Leisler (Nyctalus leisleri) fréquentent la zone inondable comme terrain de chasse, à proximité des massifs forestiers. MILIEUX DETERMINANTS : Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares, Cours des rivières, Prairies humides, Roselières, végétation du bord des eaux, Bas-marais alcalins	
ZNIEFF n°02TH116 Ensembles de pelouses de la vallée de l'Oise en amont de Ribemont et pelouse de Tupigny 78 Ha	La zone abrite un ensemble de quatre pelouses calcicoles : trois d'entre elles sont installées sur les flancs de l'Oise et la dernière située sur les flancs du Noirrieu. Ces pelouses sont alignées suivant un axe sud-ouest-nord-est. Du sud vers le nord, on trouve : - la pelouse de la « Falaise du Bac » à Thenelles, située en rive droite de l'Oise ; - la pelouse de la côte de « la Montagne » à Neuville, située en rive droite de l'Oise ; - la pelouse de la « Falaise Bloucard », la plus étendue en superficie, située en rive gauche de l'Oise; - la pelouse de Tupigny, située en amont de Guise, en rive droite du Noirrieu. INTERET DES MILIEUX : Ces milieux recèlent une végétation exceptionnelle en plaine, constituée de groupements à affinités montagnardes, d'éboulis mobiles et de stades de fixation. Des groupements calcicoles en voie de colonisation et des pré-bois calcicoles sont également présents. On observe donc, sur ces sites, différents stades de végétation, allant des groupements pionniers sur sols mobiles à la colonisation progressive de la pelouse par les graminées, puis par les arbustes. La zone revêt une importance majeure pour la moitié nord de la France car elle représente probablement un témoin de la végétation de périodes plus froides (il y a plusieurs milliers d'années). Elle est un habitat potentiel de relais pour d'autres plantes des éboulis. L'alignement de ces sites, le long de l'Oise et du Noirrieu, confère à cet ensemble une valeur de couloir de dispersion. INTERET DES ESPECES : FALAISE DE THENELLES : La zone est relativement limitée en surface mais présente une grande diversité floristique avec, notamment, des espèces protégées ou rares à l'échelle régionale dont l'Inule à feuilles de saule (Inula salicina), le Géranium des prés (Geranium pratense), la Platanthère à deux feuilles (Platanthera bifolia), l'Himantoglosse à barbe-de-bouc (Himantoglossum hircinum), l'Acéras homme-pendu (Aceras anthropophorum), probablement dans sa plus importante station du nord du département de l'Aisne. Par ailleurs, onze espèces d'Orchidées sont observées sur cette petite zone. On note enfin la présence d'Euchorthippus declivus, orthoptère en limite nord de répartition en France et de Platycleis albopunctata, orthoptère thermophile en voie de raréfaction dans les régions de grande culture. COTEAU DE LA MONTAGNE A NEUVILLE : Présence de plusieurs espèces végétales, rares à assez rares en Picardie : l'Himantoglosse à barbe-de-bouc (Himantoglossum hircinum), le Séséli libanotis (Seseli libanotis), la Laitue vivace (Lactuca perennis), l'Acéras homme-pendu (Aceras anthropophorum). Ces espèces sont localisées aux pelouses calcicoles, milieux en voie de disparition dans la moitié nord de la France. Le rare hybride entre l'Orchis militaire (Orchis militaris) et l'Orchis singe (Orchis simia), l'Orchis de Beyrich (Orchis X beyrichii) y est aussi répertorié. Il en est de même pour plusieurs espèces d'orthoptères, rares dans les zones agricoles picardes : le Criquet des mouillères (Euchorthippus declivus), en limite nord de répartition en France, et la	BERNOT, HANNAPES, MONT-D'ORIGNY, NEUVILLE, THENELLES, TUPIGNY

	Decticelle chagrinée (<i>Platycleis albopunctata</i>). FALAISE DE BLOUCARD : Le site abrite une espèce végétale protégée, très rare en Picardie et façonnant très largement la physionomie de ce site : la Sésélière blanchâtre (<i>Sesleria albicans</i>*). Cette graminée, assez fréquente dans les massifs montagneux français, est, ailleurs, localisée essentiellement aux terrains Jurassiques. Les noyaux de population les plus proches sont localisés sur les pelouses de la vallée de la Seine, en région normande, dans la Somme et dans l'Oise, en aval de Compiègne, ainsi que sur les plateaux calcaires de Lorraine et de Champagne-Ardenne. Placé sous cette perspective chorologique, ce site, d'une étendue remarquable, prend une dimension dépassant largement le cadre régional. Le caractère montagnard du site est renforcé par la présence de la Silène des graviers (<i>Silene vulgaris</i> sub-espèce <i>glareosa</i>), espèce caractéristique des éboulis montagnards. Les stations de la vallée de l'Oise correspondent à l'extrémité nord-ouest de la répartition européenne de cette plante, essentiellement localisée à l'arc alpin. D'autres plantes rares en Picardie sont aussi observées dont la Laitue vivace (<i>Lactuca perennis</i>), le Polygale amère (<i>Polygala amarella</i>), le Liondent des éboulis (<i>Leontodon hyseroides</i> : forme micro-endémique ?), le Platenthère à deux feuilles (<i>Platanthera bifolia</i>), le Séséli libanotide (<i>Seseli libanotis</i>), dont l'aire de distribution en France est fragmentée et localisée à quelques régions calcaires. PELOUSE DE TUPIGNY : Ce site abrite une station de la Silène des graviers (<i>Silene vulgaris</i> ssp. <i>glareosa</i>), espèce caractéristique des éboulis. Les stations de la vallée de l'Oise correspondent à l'extrémité nord-ouest de la répartition européenne de cette plante, essentiellement localisée à l'arc alpin. Le cortège floristique présent sur la pelouse se révèle plus classique. Les potentialités floristiques du site sont probablement amoindries par l'actuel dynamisme de <i>Brachypodium pinnatum</i>. MILIEUX DETERMINANTS : Eaux courantes, Fourrés et stades de recolonisation de la forêt mésophile, Pelouses permanentes denses et steppes medio-européennes	
ZNIEFF n°02VDS101 Haute vallée de la Somme à Fonsommès 54 Ha	Les sources de la Somme se situent au milieu du plateau agricole du Vermandois. La Somme génère, sur les premières centaines de mètres de son cours, une petite zone humide assez diversifiée. Les sources émergent des craies blanches du Coniacien-Santonien et le fond de la vallée est tapissé d'alluvions modernes, portant des sols localement riches en matière organique. Les milieux aquatiques et amphibies sont assez diversifiés (herbier des sources calcaires, herbiers flottants à Zannichellie, herbiers des eaux courantes à Callitriche à fruits plats, herbiers courants à Renoncule à feuilles capillaires, herbiers flottants à Lenticule mineure (<i>Lemna minor</i>) ou à Lenticule à trois lobes (<i>Lemna trisulca</i>), végétation amphibie des bords de mare de l'<i>Oenanthon aquaticae</i>, roselières à Roseau commun plus ou moins atterries, cariçaies denses. Des prairies pâturées et quelques fourrés humides de saules complètent le site. Des mares prairiales relictuelles, aujourd'hui entourées de cultures, témoignent de l'extension passée de l'élevage. Le site des sources a été aménagé et reçoit de nombreux visiteurs en période estivale. Il est également traversé par une voie d'alimentation du canal de Saint-Quentin, conduisant les eaux en provenance du Noirieux. INTERET DES MILIEUX : - Marais bien conservé au milieu du plateau agricole, constituant un refuge très important pour la faune et la flore et représentatif des potentialités de cette région naturelle. - Mare prairiale accueillant des espèces animales et végétales intéressantes, ainsi que des groupements végétaux en régression, comme le Rorippo-Oenanthetum. - Belle diversité de groupements aquatiques, remarquables dans le contexte de la région naturelle. INTERET DES ESPECES : Tous milieux aquatiques confondus : - le Vulpin fauve (<i>Alopecurus aequalis</i>), rare en Picardie ; - le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) et le Martin-pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>), inscrits à la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne ; - la Noctuelle de la massette (<i>Nonagria typhae</i>), noctuelle rare en Picardie ; - la Grande Aeshne (<i>Aeshna grandis</i>), libellule peu commune en Picardie. MILIEUX DETERMINANTS : Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares, Végétation aquatique flottante ou submergée, Roselières, végétation du bord des eaux, Végétation des sources	FONSOMMES

ZNIEFF n°02VDS102 Marais d'Isle et d'Harly 135 Ha	Le site comprend l'ensemble de la Réserve Naturelle, limitée par l'emprise de l'agglomération de Saint-Quentin, ainsi que les marais d'Harly dans le cadre de la fonctionnalité entre les milieux et sur la base de ses potentialités encore très fortes. INTERET DES MILIEUX : - Herbiers aquatiques du Riccio-Lemnion trisulcae, de l'Hydrocharition morsus-ranae, du Nymphaeion albae et du Potamion pectinati, tous en grande régression en Picardie, et pour lesquels la vallée de la Somme représente un réservoir très important en terme de conservation. - Groupements des vases exondées (à Carex pseudocyperus), relevant d'une association subcontinentale rare (Cicuto virosae-Caricetum pseudocyperii), typique de cette partie de la vallée de la Somme. - Roselières du Thelypterido-Phragmitetum, rares à l'échelle nationale. - Cladiales subatlantiques, rares en Picardie. - Mégaphorbiaies turficoles du Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae, principalement localisées en vallée de la Somme, en Picardie. - Systèmes boisés hygrophiles, de l'Alno-Padion et de l'Alnion glutinosae, très menacés en Picardie par la régression généralisée des zones humides, par la plantation de peupliers et par l'absence de régénération des milieux. Tous les milieux précédemment cités sont rares en Europe et inscrits, à ce titre, à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. - Présence ancienne d'herbiers à Stratiotes aloides, groupement médio-européen disparu de Picardie. - Grande diversité des milieux aquatiques et amphibies sous influence subcontinentale, remarquable dans cette région agricole. - Roselières permettant la reproduction d'espèces animales rares. - Etangs constituant une halte migratoire et hivernale importante pour les oiseaux d'eau. INTERET DES ESPECES : Dans les étangs les mares et les fossés se trouvent le Rubanier nain (Sparganium natans*), rare en Picardie, le Potamot coloré (Potamogeton coloratus*), vulnérable dans la région, Riccia fluitans, une mousse aquatique très rare en Picardie, le Brochet (Esox lucius), dont les populations sauvages sont menacées en France. Dans les roselières ont été répertoriés la Ciguë vireuse (Cicuta virosa*), espèce nord-européenne des vases exondées, la Grande Douve (Ranunculus lingua*), rare et vulnérable en Picardie, la Noctuelle à baïonnette (Phragmatiphila nexa), une noctuelle très rare en France, le Sympètre noir (Sympetrum danae), qui fréquente le site au passage, la Pipistrelle de Nathusius (Pipistrellus nathusii), rarement notée en Picardie, la Locustelle luscinioides (Locustella luscinioides), en grande régression en Picardie, le Butor étoilé (Botaurus stellaris), en régression drastique en Picardie et qui n'est plus présent qu'en hiver sur le site, le Blongios nain (Ixobrychus minutus), en danger en Europe et inscrit à la directive "Oiseaux", la Rousserolle turdoïde (Acrocephalus arundinaceus), inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie. Dans les boisements alluviaux se trouvent l'Orme lisse (Ulmus laevis*), qui a fortement régressé, en même temps que les boisements qui l'accueillent, l'Hypolaïs icterine (Hippolais icterina), un passereau en limite méridionale de répartition. Les marais ont aujourd'hui perdu beaucoup de leur intérêt patrimonial, comme l'indique la disparition de Thersamolycaena dispar* (la forme gronieri, à la position systématique discutée, était endémique des marais de Saint-Quentin), de Lysimachia thyrsiflora*, de Pilularia globulifera*, de Comarum palustre*, de Vaccinium oxycoccos* et de Stratiotes aloides. MILIEUX DETERMINANTS : Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares, Bois marécageux à aulne, saule et piment royal, Roselières, Végétation des sources, Bas-marais alcalins	HARLY, ROUVROY, ST- QUENTIN
ZNIEFF n°02VDS103 Marais de Saint-Simon 754 Ha	Les marais, dits de « Saint-Simon », occupent en partie un tronçon de la vallée de la Somme mais aussi, et surtout, les vallées de petits rus affluents du fleuve. La très faible pente des fonds de vallée a conduit à l'apparition de vastes marais. présentant une grande variété d'habitats aquatiques et amphibies INTERET DES MILIEUX : - Tourbières boisées du Dryopterido cristatae-Betuletum pubescentis, très rares en France. - Tremblants acidophiles à Laïche lisse (Carex lasiocarpa*), exceptionnels en Picardie.	ANNOIS, CLASTRES, CUGNY, DURY, FLAVY-LE-MARTEL, JUSSY, OLLEZY, SAINT-SIMON, TUGNY-ET-PONT

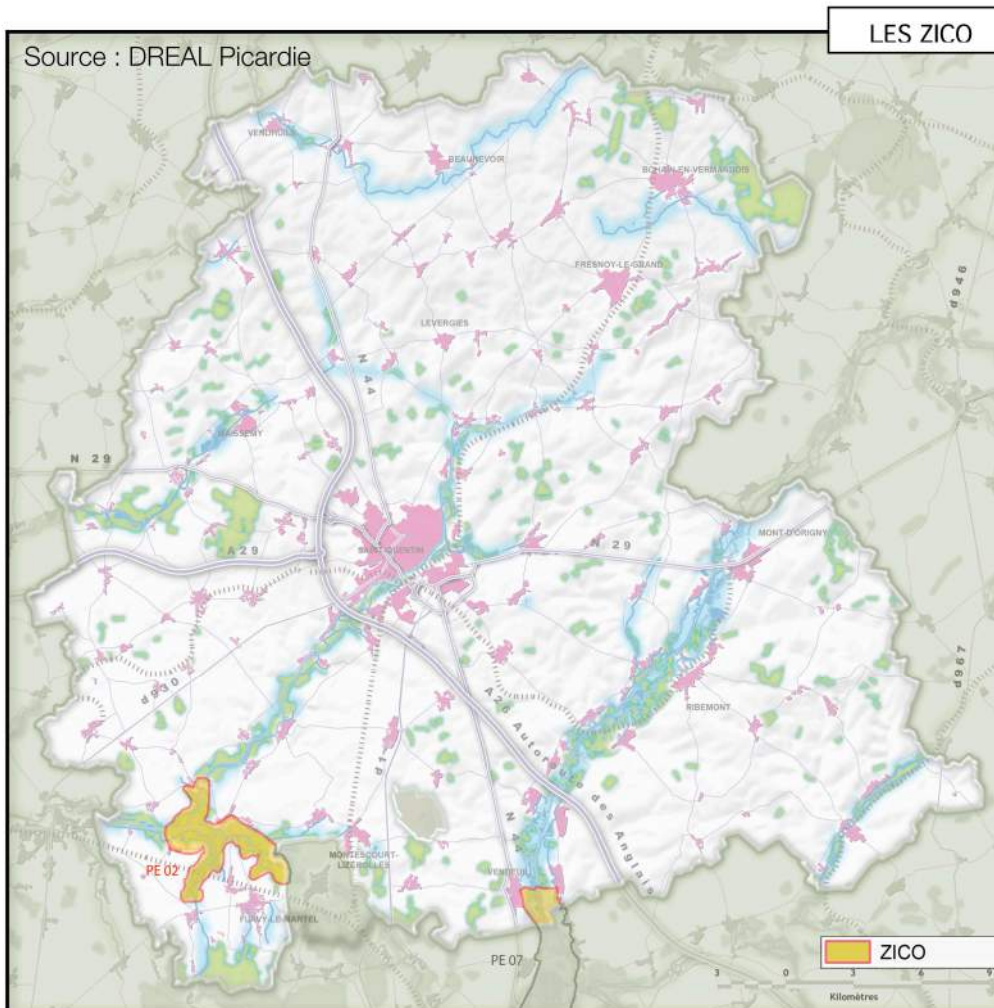
	- Herbiers aquatiques du Riccio-Lemnion trisulcae, de l'Hydrocharition morsus-ranae, du Nymphaeion albae et du Potamion pectinati, tous en grande régression en Picardie et pour lesquels la vallée de la Somme représente un réservoir très important en terme de conservation. - Groupements des vases exondées (à Carex pseudocyperus), relevant d'une association subcontinentale rare (Cicuto virosae-Caricetum pseudocyperi), typiques de cette partie de la vallée de la Somme mais très fragmentaires à cet endroit. - Roselières du Thelypterido-Phragmitetum, rares à l'échelle nationale. - Cladiaies subatlantiques, rares en Picardie. - Mégaphorbiaies turficoles, du Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae, qui sont, en Picardie, principalement localisées en vallée de la Somme. - Systèmes boisés hygrophiles, de l'Alno-Padion et de l'Alnion glutinosae (représenté ici surtout par le Filipendulo ulmariae-Alnetum), très menacés par la régression généralisée des zones humides, par la plantation de peupliers et par l'absence de régénération des milieux. Tous les milieux précédemment cités sont rares en Europe et inscrits, à ce titre, à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. On note aussi : - Grande diversité des milieux aquatiques et amphibies, remarquable dans cette région agricole. - Roselières permettant la reproduction d'espèces animales rares. - Etangs constituant une halte à la fois migratoire et hivernale importante pour les oiseaux d'eau. INTERET DES ESPECES : Dans les étangs, présence d'espèces dont les populations sauvages sont vulnérables en France : la Lote de rivière (Lota lota), le Brochet (Esox lucius), reproducteur sur le site. Dans les roselières et les fossés : le Dryoptéride à crête (Dryopteris cristata*), dont les principales populations françaises se trouvent en Picardie, la Laïche lisse (Carex lasiocarpa*), en danger dans la région, le Peucedan des marais (Peucedanum palustre*), rare, surtout présent dans la vallée de la Somme, l'Utriculaire commune (Utricularia vulgaris*), exceptionnelle en Picardie, le Sphagnum magellanicum, espèce typique des tourbières bombées ombrotrophes et qui n'est connue qu'en deux localités de Picardie, l'Agrion délicat (Ceriagrion tenellum), très localisé en Picardie, le Blongios nain (Ixobrychus minutus), en danger en Europe et inscrit à la directive "Oiseaux", la Rousserolle turdoïde (Acrocephalus arundinaceus), inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie. Le marais a aujourd'hui perdu beaucoup de son intérêt patrimonial, comme en témoigne la disparition plus que probable d'Hypodryas maturna*, de Coenonympha tullia*, de Thersamolycaena dispar*, de Rumex aquaticus*, de Cicuta virosa* et de Lysimachia thyrsiflora*. MILIEUX DETERMINANTS : Végétation aquatique flottante ou submergée, Aulnaies-frênaies médio-européennes, Tourbières boisées, Bas-marais et sources	
ZNIEFF n°02VER102 Etangs de Vermand, Marais de Caulaincourt et cours de l'Omignon 458 Ha	Le site s'articule autour du cours de l'Omignon, pris depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Somme. Il intègre le lit mineur et deux marais attenants qui présentent des intérêts écologiques indéniables. INTERET DES MILIEUX : - Grande diversité des milieux aquatiques et amphibies, remarquables dans cette région agricole. - Bonne capacité d'accueil du cours d'eau pour les poissons. - Existence d'herbiers propices à la reproduction du Brochet (Esox lucius). - Présence de fonds graveleux décolmatés, favorables à un peuplement salmonicole. - Roselières permettant la reproduction d'espèces animales rares. - Etangs constituant une halte migratoire et hivernale importante pour les oiseaux d'eau. - Groupement des vases exondées (à Carex pseudocyperus), présentant des affinités avec une association subcontinentale rare (Cicuto virosae-Caricetum pseudocyperi) présente en vallée de la Somme. INTERET DES ESPECES : Dans l'Omignon, présence d'espèces dont les populations sauvages sont vulnérables en France : la Lote de rivière (Lota lota), le Brochet (Esox lucius), reproducteur sur le site. Dans les marais on note la Morrène aquatique (Hydrocharis morsus-ranae), assez rare et en régression en Picardie, la Rousserolle turdoïde (Acrocephalus arundinaceus), inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie, le Butor étoilé (Botaurus stellaris), menacé en France et en Europe, le Sympètre commun (Sympetrum	ATTILLY, CAULAINCOURT, MAISSEMY, PONTRU, TREFCON, VERMAND, ATHIES, DEVISE, ENNEMAIN, MONCHY-LAGACHE, ESTREES-MONS, POEUILLY, TERTRY

	vulgatum), en grande raréfaction en Picardie. MILIEUX DETERMINANTS : Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares, Végétation aquatique flottante ou submergée, Cours des rivières, Roselières, végétation du bord des eaux	
02VER103 Bois d'Holnon 428 Ha	Le « Bois d'Holnon » repose au milieu des cultures du Vermandois, sur une butte peu marquée de terrains tertiaires. Les argiles à lignite du Sparnacien et les sables thanétiens sous-jacents constituent l'assise géologique, mais des placages limoneux s'étendent çà et là. Les boisements appartiennent principalement au Hyacinthoido-Fagetum et, dans une moindre mesure, au Lonicero-Fagetum. Dans les zones les plus fraîches, des boisements du Carpinion persistent et des fragments de callunaie émaillent les clairières sur sable. Les layons forestiers les moins fréquentés et les moins dégradés par le passage d'engins conservent des bermes mésophiles bien structurées. Une partie du bois est occupée par une carrière de sable à ciel ouvert. INTERET DES MILIEUX : Forêt assez vaste au milieu du plateau agricole, constituant un refuge très important pour la faune et la flore, et représentative des potentialités de cette région naturelle. Fragments de landes à Callune, peu fréquentes en Picardie, surtout dans le domaine de la craie. INTERET DES ESPECES : Dans les bois : - la Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), espèce oréo-atlantique à l'aire fragmentée en Picardie ; - l'Aigremoine odorante (<i>Agrimonia procera</i>), assez rare en Picardie ; - le Polystic à aiguillons (<i>Polystichum aculeatum</i>), fougère marquant les influences submontagnardes du site. Notons que se trouvaient anciennement dans le bois des fragments de landes humides à Bruyère quaternée (<i>Erica tetralix</i>*) et à <i>Lycopodium clavatum</i>*. Ainsi, des lépidoptères rares tels <i>Erebia medusa</i>, <i>Coenonympha hero</i>*, <i>Anarta myrtilli</i> ou Bomoloché crassalis étaient présents. Tous sont présumés disparus aujourd'hui. MILIEUX DETERMINANTS : Pelouses sèches silicicoles, Chênaies-charmaies, Frênaies érablières, Chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)	ATTILLY, ETREILLERS, HOLNON, SAVY, VERMAND

FICHE : L'inventaire ZICO

La France a des obligations internationales à respecter notamment celles de la directive n°79-409 du 6 avril 1979 dite « Directive Oiseaux ». Elle est applicable à tous les Etats membres de l'Union Européenne depuis 1981 qui doivent prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen », y compris pour les espèces migratrices non occasionnelles. Pour pouvoir identifier plus aisément les territoires stratégiques pour l'application de cette directive, l'Etat français a fait réaliser un inventaire des « Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux » (ZICO), appelées parfois « Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux ». La définition des périmètres ZICO répond à deux types d'objectifs : la protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés et la protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migrations pour l'ensemble des espèces migratrices.

L'inventaire ZICO n'a pas de portée réglementaire. Cependant, pour répondre aux objectifs de la directive, chaque Etat doit désigner des « Zones de Protection Spéciale » (ZPS) destinées à intégrer le réseau Natura 2000. Ces désignations sont effectuées notamment sur la base de l'inventaire ZICO, ce qui ne signifie pas cependant que toutes les ZICO doivent être classées systématiquement ou dans leur intégralité en ZPS, ni qu'à l'inverse, il ne puisse pas y avoir de ZPS en dehors des ZICO. L'identification d'une ZICO ne constitue donc pas par elle-même un engagement de conservation des habitats d'oiseaux présents sur le site. Toutefois, il convient d'avoir une lisibilité accrue sur les incidences éventuelles des projets d'aménagement. De même, cet intérêt ornithologique doit nécessairement être pris en compte si le projet est soumis à étude ou notice d'impact.



Sur le territoire, on dénombre 2 ZICO :

- PE-02 : Etangs et marais du bassin de la Somme
- PE-07 : Vallée de l'Oise de Thourotte à Vendeuil

L'inventaire des ZICO est détaillé dans les tableaux ci-après qui précisent leur localisation, leur superficie et typologie.

ZICO/Superficie	Commentaire	Communes concernées
ZICO n°PE-02 : Etangs et marais du bassin de la Somme 6 900 Ha	Cette zone correspond à la grande vallée tourbeuse alcaline de la Somme, unique en Europe. L'ensemble de la vallée joue un rôle évident de corridor fluvial, favorable aux flux migratoires de multiples espèces végétales et animales. De l'amont vers l'aval, se succèdent des influences subcontinentales à atlantiques, expliquant en partie l'extrême biodiversité observée. Les milieux et les paysages ont été fortement influencés par l'homme depuis l'époque romaine, période à partir de laquelle la construction de chaussées-barrages s'est développée. Ces digues, qui permettaient de franchir la vallée, retenaient également les eaux en amont. C'est grâce à ces retenues que les milieux aquatiques et amphibies ont acquis un tel développement. Principales espèces avifaunistiques recensées : Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Grande Aigrette, Héron pourpré, Cigogne noire, Blongios nain, Cigogne blanche, Harle piette, Bondrée apivore, Milan noir, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Balbuzard pêcheur, Faucon émerillon, Marouette ponctuée, Sterne pierregarin, Sterne naine, Guifette moustac, Guifette noire, Martin pêcheur d'Europe, Gorgebleue à miroir	ANNOIS ; CLASTRES ; CUGNY ; DURY ; FLAVY-LE-MARTEL ; JUSSY ; OLLEZY ; SAINT-SIMON ; TUGNY-ET-PONT ; ABBEVILLE ; AILLY-SUR-SOMME ; AUBIGNY ; BELLOY-SUR-SOMME ; BIACHES ; BLANGY-TRONVILLE ; BOVES ; BRAY-LES-MAREUIL ; BRAY-SUR-SOMME ; BREILLY ; BRIE ; CAPPY ; CERISY ; LA CHAUSSEE-TIRANCOURT ; CHIPILLY ; CIZANCOURT ; CLERY-SUR-SOMME ; COTTENCHY ; CROUY-SAINT-PIERRE ; CURLU ; DAOURS ; DOINGT ; EAUCOURT-SUR-SOMME ; ECLUSIER-VAUX ; ENNEMAIN ; EPAGNE-EPAGNETTE ; EPELANCOURT ; ETERPIGNY ; ETINEHEM ; FALVY ; FEUILLERES ; FOUENCAMPS ; FRISE ; HEM-MONACU ; LICOURT ; LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS ; MAREUIL-CAUBERT ; MARICOURT ; MERICOURT-SUR-SOMME ; MESNIL-BRUNTEL ; MORCOURT ; LA NEUVILLE-LES-BRAY ; PARGNY ; PERONNE ; PICQUIGNY ; SAINT-CHRIST-BRIOST ; SAINT-SAUVEUR ; SUZANNE ; VECQUEMONT ; VILLERS-CARBONNEL ; YZEUX
ZICO n°PE-07 : Vallée de l'Oise de Thourrotte à Vendeuil 12 050 Ha	La vallée inondable de l'Oise constitue une entité géomorphologique et hydrologique, fonctionnelle et de grande étendue, unique en Picardie. Le fond de vallée est occupé par une mosaïque de milieux prairiaux plus ou moins inondables, de bois, haies et cultures, traversée par les cours de l'Oise et de ses affluents. Ces cours d'eau sont bordés par des lambeaux de ripisylves. Les pratiques pastorales de fauche et de pâturage, relativement extensives, ont façonné ces milieux depuis des siècles, et sont un bel exemple d'adaptation de l'agriculture à une zone humide. Bon nombre de prairies sont valorisées au travers d'un système mixte, combinant une première intervention de fauche en juin et une mise à l'herbe des animaux à partir de l'été. Les inondations régulières, outre leur fonction fondamentale d'écrtage des crues par étalement dans un lit majeur parfois large, génèrent une fertilisation des sols. Les caractéristiques physiques et agricoles uniques dans le nord de la France de cet ultime système bien conservé de prairies de fauche inondables permettent la présence d'habitats, d'une flore et une faune caractéristiques et menacés, d'intérêt international dans sa portion médiane. Suite aux difficultés de l'élevage, les prairies de fauche inondables extensives sont aujourd'hui relictuelles et en voie de disparition à l'échelle des plaines d'Europe du nord. Les systèmes de haies, de fossés et de mares sont également des témoins de systèmes agraires adaptés aux contraintes du milieu. La proximité de grands massifs forestiers favorise les échanges faunistiques. La rivière et les milieux aquatiques annexes de bonne qualité (dépressions humides, mares, bras-morts...) permettent la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux remarquables. Principales espèces avifaunistiques recensées : Plongeon catmarin, Grèbe esclavon, Butor étoilé, Bihoreau gris, Grande Aigrette, Cigogne noire, Cigogne blanche, Spatule blanche, Cygne chanteur, Canard pilet, Harle piette, Bondrée apivore, Milan royal, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Balbuzard pêcheur, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Râle de genêt, Grue cendrée, Avocette élégante, Pluvier doré, Combattant varié, Chevalier sylvain, Sterne pierregarin, Sterne naine, Guifette noire, Martin pêcheur d'Europe, Gorgebleue à miroir, Pie grièche écorcheur	ABBECOURT ; ACHERY ; AMIGNY-ROUY ; ANDELAIN ; AUTREVILLE ; BEAUTOR ; BICHANCOURT ; BRISSAY-CHOIGNY ; CHARMES ; CHAUNY ; CONDREN ; DANIZY ; DEUILLET ; LA FERRE ; MANICAMP ; MAREST-DAMPCOURT ; MAYOT ; OGNES ; QUIERZY ; SAINT-PAUL-AUX-BOIS ; SERVAIS ; SINCENY ; TERGNIER ; TRAVECY ; VENDEUIL VIRY-NOUREUIL APPILLY ; BABOEUF ; BAILLY ; BEHERICOURT ; BRETIGNY ; CAMBRONNE-LES-RIBECOURT ; CHIRY-OURSCAMPS ; MONTMACQ ; MORLINCOURT ; NOYON ; PASSEL ; PIMPREZ ; PONT-L'EVEQUE ; PONTOISE-LES-NOYON ; RIBECOURT-DRESLINCOURT ; SAINT-LEGER-AUX-BOIS ; SALENCY ; SEMPIGNY ; THOUROTTE ; VARESNES

FICHE : Le réseau NATURA 2000

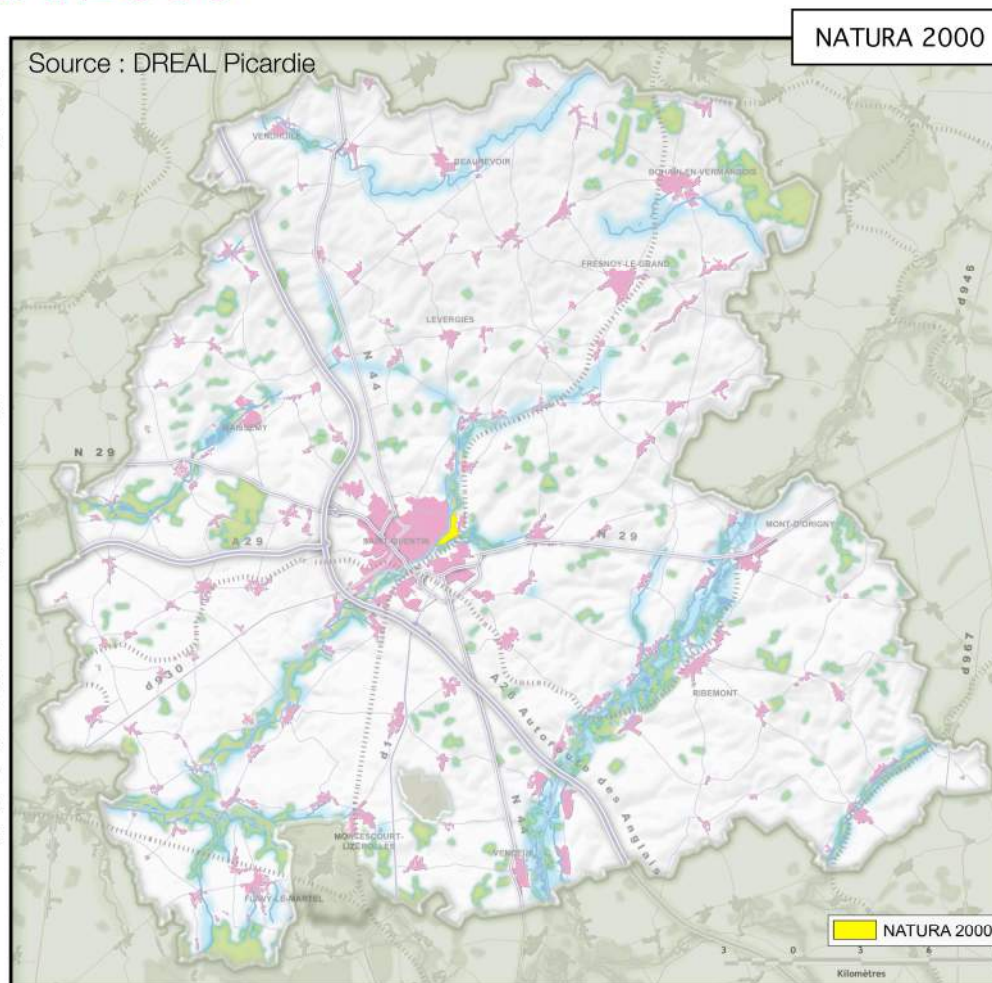
Afin de maintenir les espèces et les milieux naturels rares et menacés à l'échelle européenne, l'Union Européenne a décidé de mettre en place le réseau Natura 2000. La transcription de ce réseau en droit français a donné lieu à la création :

- des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) issues de la directive Oiseaux
- des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) issues de la directive Habitats et désignées par l'Europe comme sites d'intérêt communautaire (SIC) après proposition par la France (pSIC).

Sur le territoire du SCOT, on ne recense qu'une ZPS : le marais d'Isle (45 Ha situés sur les communes de St-Quentin et Rouvroy).

Ce site dispose d'un document d'objectif (DOCOB approuvé le 25 juin 2009) qui est en fait un cahier des charges permettant le maintien de son intérêt écologique. Le SCOT se doit de le prendre en compte.

De plus, il est important de noter que la programmation de zones d'urbanisation ou d'équipements et (ou) d'aménagements dans ou à proximité de ce site induit parfois des incidences non négligeables. Il convient donc d'anticiper par quelques vérifications préalables (étude d'incidence) la faisabilité de tels projets au regard de leurs impacts sur le site, ceci afin de ne pas planifier des aménagements à terme difficilement réalisables suite à des incidences irréversibles pour le maintien des habitats identifiés.



Description du site NATURA 2000 présent sur le territoire :

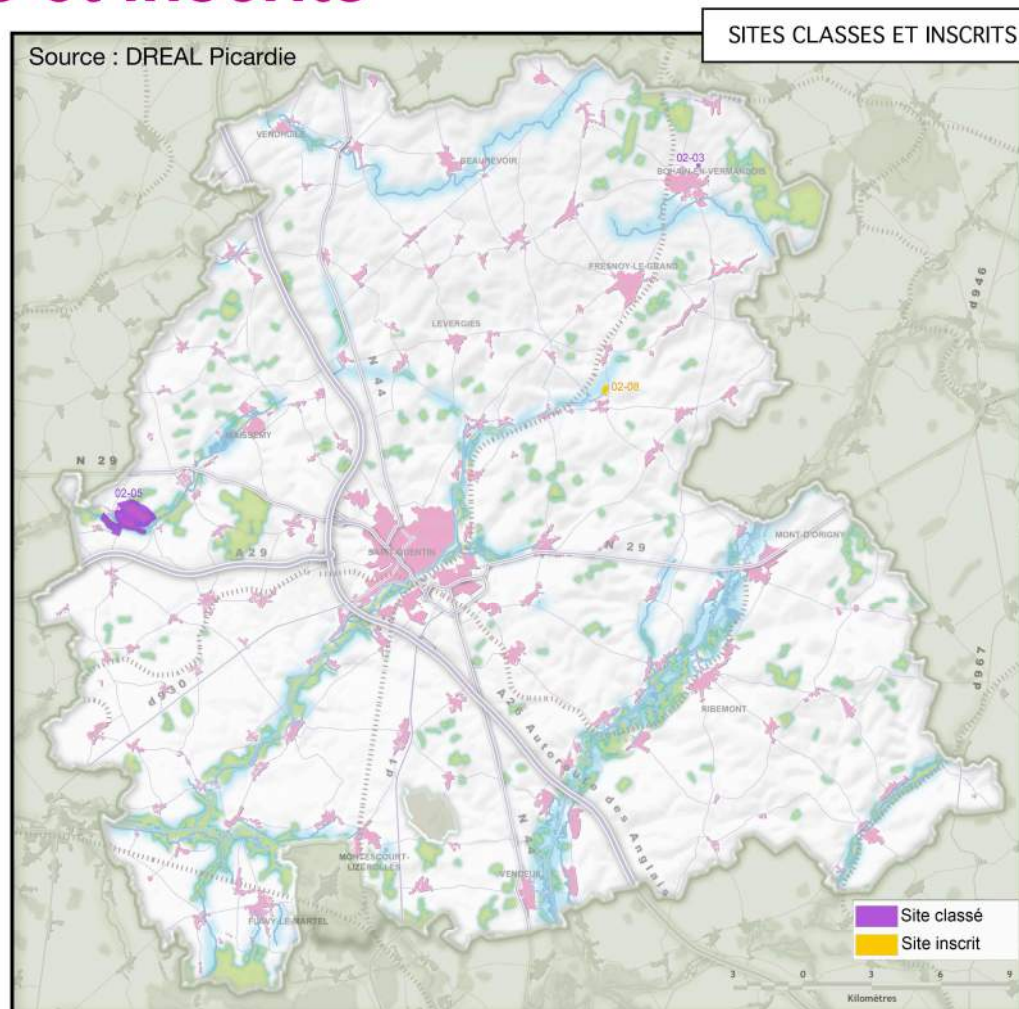
Site /Superficie	Description	Communes concernées
ZPS n° FR 2210026 Les Marais d'Isle 45 Ha	La surface en eaux douces (eaux stagnantes et eaux courantes) constitue la majeure partie de la ZPS. L'imbrication de la surface en eau libre avec la végétation palustre offre l'intérêt majeur pour l'avifaune nicheuse et migratrice. Cette végétation se situe sur les bords des étangs et des rives de la Somme au sein des phragmitaies, des cariçaies et autres mégéophorbiaies. La ZPS est aujourd'hui fortement boisée par des bois tourbeux du type aulnaie à grandes herbes et taillis de saules. Composition du site : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 45 %, Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 40 %, Forêts (en général) 10 %, Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 5 % Principales espèces d'oiseaux répertoriés (en gras, espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution) : Avocette élégante (Recurvirostra avosetta) Etape migratoire, Balbusard pêcheur (Pandion haliaetus) Etape migratoire, Barge à queue noire (Limosa limosa) Etape migratoire, Bécasseau variable (Calidris alpina) Etape migratoire, Bécassine des marais (Gallinago gallinago) Hivernage. Etape migratoire, Bécassine sourde (Lymnocyrtus minimus) Etape migratoire, Blongios nain (Ixobrychus minutus) Reproduction. Etape migratoire, Bondrée apivore (Pernis apivorus) Etape migratoire, Bouscarle de Cetti (Cettia cetti) Hivernage, Busard cendré (Circus pygargus) Etape migratoire, Busard des roseaux (Circus aeruginosus) Reproduction. Etape migratoire, Busard Saint-Martin (Circus cyaneus) Etape migratoire, Buse variable (Buteo buteo) Hivernage. Etape migratoire, Butor étoilé (Botaurus stellaris) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire, Canard chipeau (Anas strepera) Etape migratoire, Canard colvert (Anas platyrhynchos) Résidente. Hivernage. Etape migratoire, Canard pilet (Anas acuta) Etape migratoire, Canard siffleur (Anas penelope) Etape migratoire, Canard souchet (Anas clypeata) Etape migratoire, Chevalier aboyeur (Tringa nebularia) Etape migratoire, Chevalier arlequin (Tringa erythropus) Etape migratoire, Chevalier culblanc (Tringa ochropus) Etape migratoire, Chevalier gambette (Tringa totanus) Etape migratoire, Chevalier guignette (Actitis hypoleucos) Etape migratoire, Combattant varié (Philomachus pugnax) Etape migratoire, Cygne de Bewick (Cygnus columbianus bewickii) Etape migratoire, Cygne tuberculé (Cygnus olor) Résidente. Hivernage, Epervier d'Europe (Accipiter nisus) Résidente. Etape migratoire, Faucon crécerelle (Falco tinnunculus) Résidente. Etape migratoire, Faucon émerillon (Falco columbarius) Etape migratoire, Faucon hobereau (Falco subbuteo) Etape migratoire, Foulque macroule (Fulica atra) Résidente. Hivernage. Etape migratoire, Fuligule milouin (Aythya ferina) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire, Fuligule morillon (Aythya fuligula) Hivernage. Etape migratoire, Gallinule poule-d'eau (Gallinula chloropus) Résidente, Goéland cendré (Larus canus) Hivernage. Etape migratoire, Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica) Reproduction, Grand Cormoran (Phalacrocorax carbo) Hivernage. Etape migratoire, Grèbe à cou noir (Podiceps nigricollis) Etape migratoire, Grèbe castagneux (Tachybaptus ruficollis) Résidente. Hivernage. Etape migratoire, Grèbe huppé (Podiceps cristatus) Résidente. Hivernage. Etape migratoire, Grive litorne (Turdus pilaris) Résidente. Hivernage. Etape migratoire, Grue cendrée (Grus grus) Etape migratoire, Guifette noire (Chlidonias niger) Etape migratoire, Héron cendré (Ardea cinerea) Résidente. Hivernage. Etape migratoire, Héron pourpré (Ardea purpurea) Etape migratoire, Hibou des marais (Asio flammeus) Etape migratoire, Hironnelle de rivage (Riparia riparia) Etape migratoire, Locustelle lusciniôïde (Locustella luscinioides) Reproduction. Etape migratoire, Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire, Milan noir (Milvus migrans) Etape migratoire, Milan royal (Milvus milvus) Etape migratoire, Mouette rieuse (Larus ridibundus) Hivernage. Etape migratoire, Petit Gravelot (Charadrius dubius) Etape migratoire, Phragmite des joncs (Acrocephalus schoenobaenus) Reproduction. Etape migratoire, Plongeon catmarin (Gavia stellata) Etape migratoire, Pluvier doré (Pluvialis apricaria) Etape migratoire, Pluvier guignard (Charadrius morinellus) Etape migratoire, Râle d'eau (Rallus aquaticus) Résidente, Sarcelle d'été (Anas querquedula) Etape migratoire, Sarcelle d'hiver (Anas crecca) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire, Spatule blanche (Platalea leucorodia) Etape migratoire, Sterne pierregarin (Sterna hirundo) Etape migratoire, Tadorne de Belon (Tadorna tadorna) Etape migratoire, Vanneau huppé (Vanellus vanellus) Etape migratoire.	ST-QUENTIN, ROUVROY

FICHE : Les sites classés et inscrits

Le classement ou l'inscription au titre de la loi de 1930 est motivé par l'intérêt tout particulier de certains secteurs de très grande qualité pour leur caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, le but étant la conservation des milieux, des bâtis ou des paysages dans leur état actuel.

Dans ces sites, tout aménagement susceptible de modifier l'état des lieux doit être préalablement soumis à l'avis et à l'approbation de l'Etat (passage en Commission Départementale des Sites et des Paysages pour un site inscrit et examen au ministère pour un site classé). Sur le territoire du SCOT, 3 sites sont répertoriés (2 classés, 1 inscrit) :

- Site classé 02-03 : Chêne vieux à Bohain-en-Vermandois,
- Site classé 02-05 : Parc du château de Caulaincourt,
- Site inscrit 02-08 : Sources de la Somme à Fonsommes.



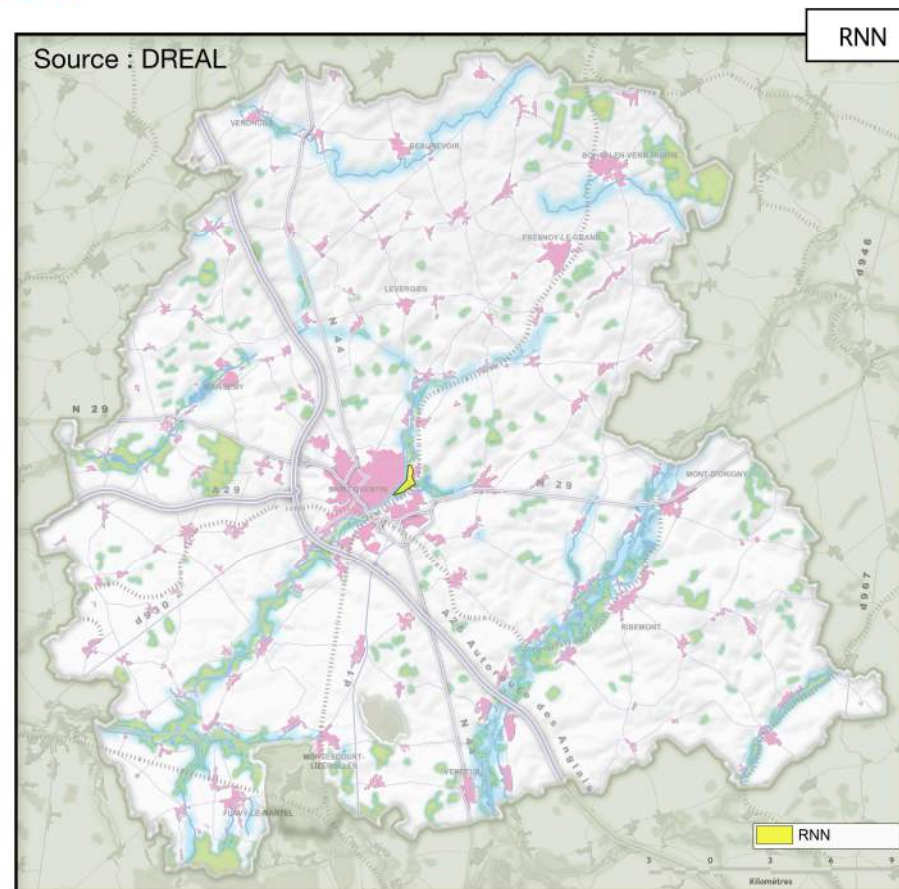
Description des sites inscrits et classés présents sur le territoire :

Site/Superficie	Description	Communes concernées
Site classé 02-03 : Chêne vieux à Bohain-en-Vermandois Superficie : emprise de l'arbre	Site classé par arrêté du 23 septembre 1924 Aucun document concernant les motivations du classement n'a pu être trouvé. L'intérêt historique (le chêne aurait été brûlé par les espagnols vers 1630) est vraisemblablement à l'origine de ce classement. Aujourd'hui, l'arbre n'existe plus (il est signalé comme chêne historique sur la carte IGN au lieu-dit "Le Chêne Brûlé"). La question du maintien de la servitude doit être posée.	BOHAIN-EN-VERMANDOIS
Site classé 02-05 : Parc du château de Caulaincourt Superficie : environ 150 Ha	Site classé par arrêté du 20 mai 1946 Propriété privée. Motivation de la protection : "Site absolument remarquable où la fraîcheur s'allie en maints endroits à la majesté. Le parc, constitué définitivement sous l'Empire fut très endommagé en 1917 par les Allemands. Il est dessiné aujourd'hui en parc anglais et couvre une superficie de près de 150 Ha. Un vaste étang de près de 35 Ha parsemés d'îlettes en augmente encore son charme." (extrait du rapport général du dossier de classement) Etat actuel : Le site est boisé en grande partie. Les versants ont fait l'objet de plantations de renouvellement, en feuillus et parfois en résineux. Le parc aménagé dans le fond de vallée est bien entretenu. L'évolution semble se limiter à la gestion des espaces boisés, dans le cadre d'un Plan Simple de Gestion suivi par la DDAFF et le CRPF.	CAULAINCOURT
Site inscrit 02-08 : Sources de la Somme à Fonsommès Superficie : 4,16 Ha	Site inscrit par arrêté du 25 mai 1934 Propriété privée Aucun document concernant les motivations du classement n'a pu être trouvé. Etat actuel : la partie inscrite est une parcelle à vocation agricole qui ne présente aucune particularité. Un ancien plan y fait pourtant apparaître les sources ainsi qu'un ruisseau communiquant avec la parcelle voisine où est maintenant localisée la "source" de la Somme. Le bassin qui matérialise actuellement la source et qui jouxte le site est mis en valeur et ouvert au public, avec un parc de stationnement et un panneau d'information. Une protection plus adaptée aux intérêts du site serait à définir.	FONSOMMES

FICHE : Les réserves naturelles

Un terrain peut être classé en réserve naturelle parce qu'il abrite des espèces et/ou des habitats de valeur patrimoniale locale, régionale, nationale ou européenne, éventuellement menacées, ou en raison d'un patrimoine géologique remarquable. Il fait généralement l'objet d'une gestion conservatoire ou restauratoire qui est décrite et programmée dans un Plan de gestion, appliqué par un gestionnaire, après validation par les autorités administratives et scientifiques compétentes.

Sur le territoire du SCOT, Une réserve naturelle nationale est recensée. Il s'agit de celle des marais d'Isle de St-Quentin, créée par décret le 05 octobre 1981. C'est la seule réserve naturelle de France située au cœur même d'une ville historique. Elle occupe une partie de l'étang d'Isle et s'étend sur deux communes St-Quentin et Rouvroy (47,52 Ha). La réglementation qui y appliquée est précisée ci-après :



Réglementation de la réserve naturelle.

Art. 2. — Afin de sauvegarder la faune, il est interdit :

1. D'introduire à l'intérieur de la réserve naturelle des animaux domestiques ou non domestiques quel que soit leur état de développement ;

2. De porter atteinte de quelque manière que ce soit aux animaux non domestiques de la réserve, à leurs œufs, couvées, portées ou nids ou de les emporter hors de celle-ci ;

3. De troubler ou de déranger, par quelque moyen que ce soit, les animaux non domestiques à l'intérieur de la réserve.

Ces dispositions ne s'appliquent pas :

Aux chiens nécessaires aux opérations de police ou de sauvetage ;

Aux opérations de capture, de marquage et de réintroduction qui pourraient être entreprises à des fins scientifiques, après accord du directeur chargé de la protection de la nature ;

Aux régulations des animaux en surnombre entreprises dans le but exclusif de maintenir les équilibres naturels.

Art. 3. — Afin de sauvegarder la flore, il est interdit sauf autorisation du préfet :

1. D'introduire dans la réserve des végétaux non cultivés quel que soit leur état de développement ;

2. De porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux végétaux de la réserve ou de les emporter hors de celle-ci.

Art. 4. — La chasse est interdite.

Constitue notamment un acte de chasse prohibé le tir exécuté à l'extérieur de la réserve visant des animaux qui en proviennent lorsque leur sortie a été provoquée sciemment.

Art. 5. — La pêche est interdite à l'intérieur de la réserve.

Art. 6. — Toute activité industrielle ou commerciale est interdite dans la réserve.

Art. 7. — Les activités forestières sont interdites, excepté en ce qui concerne les travaux d'entretien de la peupleraie qui seront soumis à l'avis du comité consultatif.

Art. 8. — Toute activité de recherche ou d'exploitation minière est interdite dans la réserve.

Art. 9. — Sous réserve des dispositions de l'article 10 et sauf autorisation spéciale délivrée par le préfet après avis du comité consultatif, sont interdits tous travaux publics ou privés (assèchement, drainage, comblement, rectification de berges) effectués à l'intérieur de la réserve et susceptibles de modifier l'état du milieu, notamment le régime hydrogéologique, par modification physicochimique des voies d'entrée et de sortie d'eau.

Art. 10. — L'entretien de la réserve pourra être assuré, notamment par la coupe de végétaux envahissants (faucardage des roselières, abattage des arbres pouvant provoquer des accidents, faucardage des plantes aquatiques), pour autant que ces pratiques soient conformes aux objectifs de la réserve et ne nuisent pas à la nidification.

Art. 11. — L'utilisation d'herbicides, de débroussaillants, de pesticides, d'insecticides ou de tout autre moyen massif ou sélectif de destruction chimique est interdite, ainsi que l'emploi des engrais ou amendements.

Art. 12. — Le rejet d'eaux usées, le rejet d'effluents industriels même préalablement traités et le dépôt de résidus urbains ou industriels et plus généralement de tous produits de nature à entraîner la pollution sont interdits.

Art. 13. — L'accès, la circulation et le stationnement des personnes et des véhicules sont interdits sauf autorisation spéciale délivrée après avis du comité consultatif. Cette interdiction ne s'applique pas aux agents de l'Etat dans l'exercice de leurs fonctions de police ni au personnel nécessaire à l'entretien de la réserve.

Des visites guidées, dans la mesure où elles sont compatibles avec les objectifs de la réserve, pourront être autorisées durant toute l'année.

Art. 14. — Le camping, le bivouac, le stationnement des caravanes et l'implantation de construction même à caractère temporaire sont interdits.

Art. 15. — Il est interdit, sous réserve des dispositions du présent décret :

1. D'abandonner, de déposer ou de jeter, en dehors des lieux spécialement désignés à cet effet, des papiers, boîtes de conserves, bouteilles, ordures ou débris de quelque nature que ce soit ;

2. De troubler le calme et la tranquillité des lieux et des animaux, par des cris ou bruits divers, par l'utilisation d'un appareil radiophonique, ou de tout autre instrument sonore y compris les appareils à ultrason ou infrason ;

3. De porter ou d'allumer du feu ;

4. De porter atteinte au milieu naturel par des inscriptions, des signes ou des dessins, à l'exception de ceux qui ont pour objet la signalisation de la réserve naturelle.

Art. 16. — Toute publicité, quels qu'en soient la forme, le support, le véhicule ou le moyen est interdite sur le territoire de la réserve.

En outre, il est interdit d'utiliser à des fins publicitaires à l'intérieur ou à l'extérieur de la réserve, une dénomination comportant les mots « réserve naturelle », « réserve des marais d'Isle » ou toute autre dénomination susceptible d'évoquer la réserve naturelle créée par le présent décret.

Gestion de la réserve naturelle.

Art. 17. — Le préfet de l'Aisne assure l'administration et l'aménagement de la réserve.

Il est assisté d'un comité consultatif dont la composition est fixée par un arrêté du ministre chargé de la protection de la nature et composé notamment d'élus du conseil municipal de Saint-Quentin, et de représentants des administrations concernées, dont le délégué régional à l'architecture et à l'environnement, de représentants locaux des associations de protection de la nature et du comité de défense des marais d'Isle ainsi que de personnalités scientifiques qualifiées.

Les membres de ce comité sont nommés par un arrêté du préfet de l'Aisne, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Le comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative et sous la présidence du préfet ou de son représentant.

Il donne son avis sur le fonctionnement de la réserve et sur les conditions d'application des mesures prévues au présent décret. Il peut faire procéder à des études scientifiques et recueillir tout avis qu'il juge utile pour la connaissance du milieu et des éléments entrant dans la composition de la réserve naturelle.

Il est consulté par le préfet sur les demandes d'autorisation ou de dérogation prévues aux articles 3, 7, 9, 10 et 13 du présent décret.

Art. 18. — Le ministre de l'environnement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

FICHE : Les Espaces Naturels Sensibles

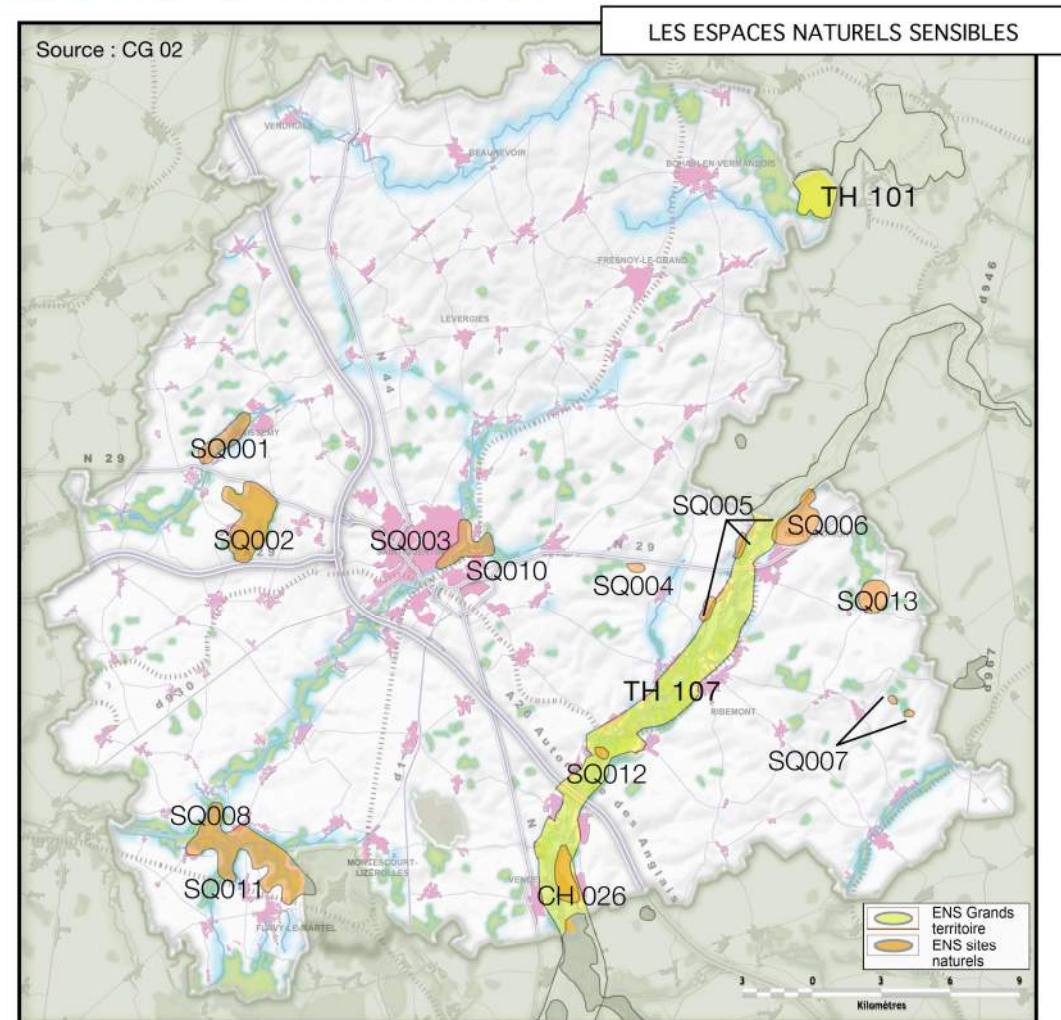
Si on entend par espace naturel, un site présentant des qualités certaines, compte tenu de l'intérêt des biotopes présents, ou de ses caractéristiques paysagères ou esthétiques, on définira l'espace naturel sensible (ENS) comme «une zone dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable soit en raison des pressions d'aménagement qu'il subit, soit en raison de son intérêt particulier».

Ce concept d'espace naturel sensible a été généralisé à tous les départements à partir de 1961. La loi n°85-729 du 18 juillet 1985, modifiée par la loi du 2 février 1995, a affirmé la compétence des départements dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

La carte suivante localise les ENS qui ont été définis sur le territoire par le Conseil Général de l'Aisne.

A l'intérieur de ces sites, le Conseil Général exerce un droit de préemption.

Ce droit offre la possibilité d'y acquérir des terrains (ceci ne peut toutefois concerné que des espaces naturels non construits) grâce au produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) perçue sur les constructions et agrandissements des bâtiments.



La liste suivante reprend l'ensemble des ENS sites naturels et Grands Territoires présents sur le territoire des SCOT :

ENS Sites naturels :

- SQ 001 : Etangs de Vermand (Maissemy, Vermand)
- SQ 002 : Le Bois d'Holnon (Attilly, Holnon, Savy, Vermand)
- SQ 003 : Réserve Naturelle du marais d'Isle (Rouvroy, St-Quentin)
- SQ 004 : Pelouse de Regny (Regny)
- SQ 005 : Ensemble de pelouses de la vallée de l'Oise en amont de Ribemont (Mont d'Origny, Neuville, Thenelles)
- SQ 006 : Site de regroupement post-nuptial de l'Oedicnème criard (Mont d'Origny)
- SQ 007 : Vallée de la Fosse aux aigles à Parpeville (Chevesis-Monceau, Parpeville)
- SQ 008 : Les Etangs d'Ollezy (Ollezy, St-Simon, Dury)
- SQ 010 : Les marais d'Harly (Harly, Rouvroy, St-Quentin)
- SQ 011 : Les marais de St-Simon (Ollezy, St-Simon, Annois, Cugny, Dury, Flavy-le-Martel, Jussy, Tugny-et-Pont)
- SQ 012 : Les bas-prés à Berthénicourt (Berthénicourt, Mézières-sur-Oise, Séry-les-Mézières)
- SQ 013 : Plaine cultivée à Oedicnème criard aux Courjumelles (Origny-ste-Benoite)
- CH 026 : Les prairies de la Moyenne Vallée de l'Oise (Vendeuil)

ENS potentiels Grands Territoires :

- TH101 : Forêt domaniale d'Andigny (Bohain, Séboncourt)
- TH 107 : Vallée de l'Oise amont et du Gland (ensemble des communes de la vallée d'Oise)

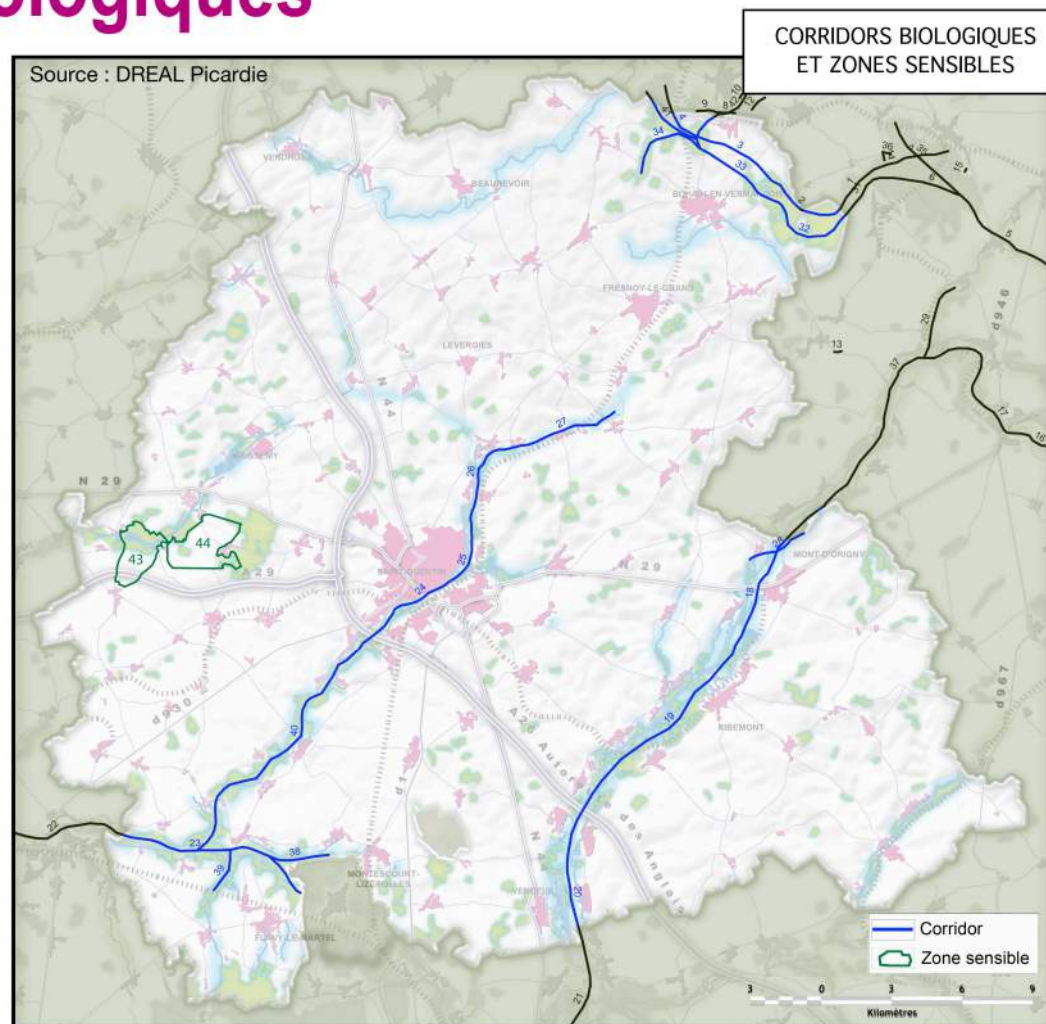
Le souhait du Conseil Général est d'y donner des aides à l'acquisition et à l'aménagement au titre des espaces naturels sensibles, laissant ensuite aux collectivités locales le soin de gérer et de valoriser le site à plus long terme. Cette politique ENS peut se faire en partenariat notamment avec le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie ou encore l'Office National des Forêts (mise en place d'une convention de gestion et de mise en valeur pour une durée de 5 ans, renouvelable).

Quant aux ENS potentiels Grands territoires, ils traduisent la volonté du département de mettre en réseau les sites et les acteurs et d'établir des connexions entre les sites ENS, de restaurer ainsi des corridors et d'assurer une cohérence dans les opérations de gestion.

FICHE : Les corridors biologiques

Un corridor est une liaison entre différents habitats qui permet les échanges biologiques. 2 types de corridors ont été répertoriés :

- Les corridors "petite faune" : il s'agit de corridors empruntés par la petite faune (reptiles, amphibiens, insectes, ...) mais pouvant aussi être fréquentés par la grande faune. Les corridors recensés peuvent être formés de haies et boisements divers, de prairies, de bandes et de chemins enherbés ou encore de fossés. L'inventaire a été réalisé par le Conservatoire des sites naturels de Picardie pour le compte de la DREAL. Sur le territoire du SCOT, la plupart sont des liaisons forestières ou des liaisons alluviales. Dans ce cadre, les vallées de l'Oise et de la Somme représentent des axes majeurs. Certains sont des corridors à batraciens (corridors 8 à 15 et corridor 36). Ils peuvent être "potentiels" (il n'y a pas eu de vérification sur le terrain de leur réelle efficacité : corridors 5, 8 à 15, 27, 28, 33, 36 et 42) ou avérés (corridors numérotés de 1 à 4, de 6 à 7, de 16 à 26, de 29 à 35 et de 37 à 41).
- Les zones sensibles : il s'agit ici plutôt de zones permettant le transit d'animaux entre deux espaces de biodiversité. Ces zones sont souvent des espaces cultivés dont le caractère "perméable" nécessite d'être maintenu. Ici, les zones sensibles se trouvent aux abords de la vallée de l'Omignon et permettent notamment le transit de grands animaux avec le bois d'Holnon (zones sensibles 43 et 44)..



FICHE : Les SDAGE Artois Picardie et Seine-Normandie

Le SDAGE est le document de planification de la DCE. A ce titre, il a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Ainsi, les «programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles, ou rendus compatibles» avec ses dispositions. Dans ce cadre, rappelons que le territoire du SCOT est partagé en deux grands bassins hydrographiques. On y retrouve donc deux SDAGE en application :

- Le SDAGE Artois-Picardie sur une grande partie Nord-Ouest du territoire (bassins versants de la Haute Somme et de l'Escaut)
- Le SDAGE Seine-Normandie pour le reste du territoire (bassins versants de l'Oise amont et moyenne ainsi que bassin versant de la Serre).



Les principales recommandations du SDAGE Artois-Picardie 2010-2015

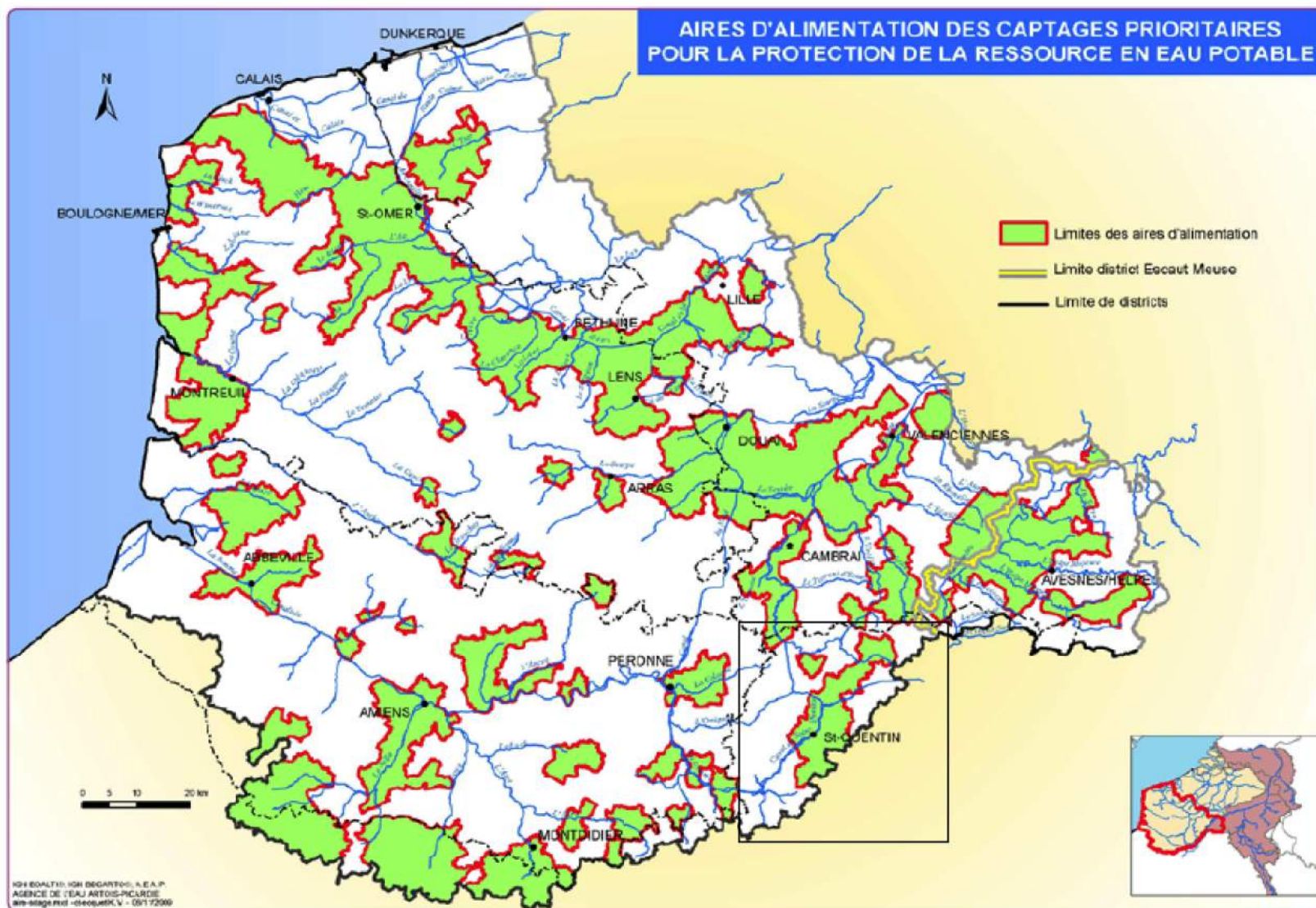
Le SDAGE 2010-2015 des districts Escaut, Somme et côtiers Manche/Mer du Nord et Meuse (partie Sambre) a été approuvé le 20 novembre 2009.

Ce projet fixe les objectifs de qualité et de quantité des eaux pour 2015, et propose 34 orientations fondamentales, elles-mêmes déclinées en 67 dispositions, pour atteindre ces objectifs via des obligations réglementaires, des recommandations et des incitations à l'attention de l'ensemble des acteurs et des usagers de l'eau.

Les orientations sont regroupées au sein du SDAGE en 5 enjeux majeurs : la gestion qualitative des milieux aquatiques, la gestion quantitative des milieux aquatiques, la gestion et la protection des milieux aquatiques, le traitement des pollutions historiques et dernier enjeu, l'innovation des politiques publiques pour gérer collectivement la ressource.

Le programme de mesures qui est associé identifie les actions clés indispensables à la réalisation des objectifs environnementaux (l'atteinte du bon état des masses d'eau, la non dégradation du bon état des masses d'eau, le respect des zones protégées et la lutte contre les toxiques). Ce programme n'a pas vocation à répertorier de façon exhaustive les actions dans le domaine de l'eau. mais fixe les principales actions indispensables pour l'atteinte du bon état. Il se veut être ambitieux mais également réaliste d'un point de vue technique et économique.

Les pages suivantes récapitulent l'ensemble des dispositions concernant le territoire du SCOT.



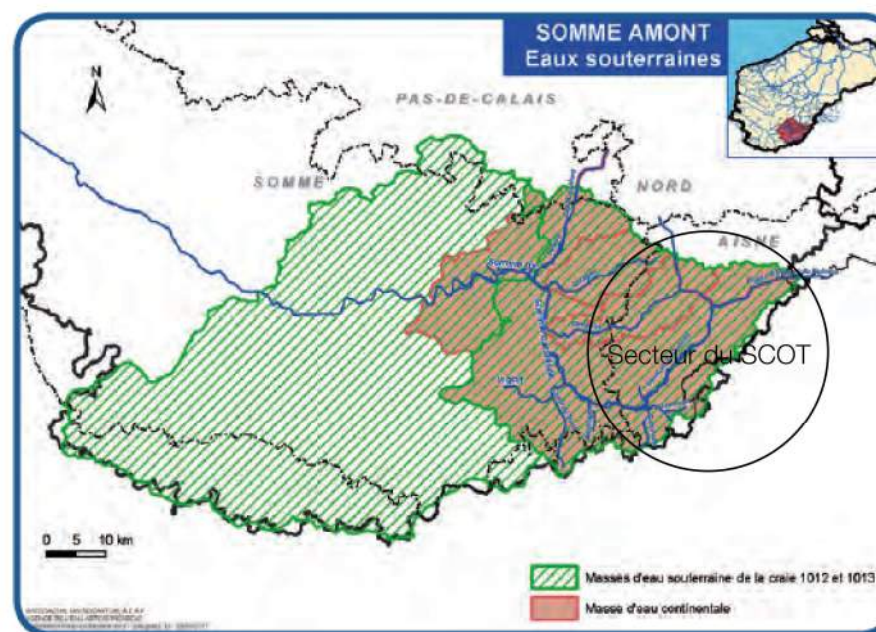
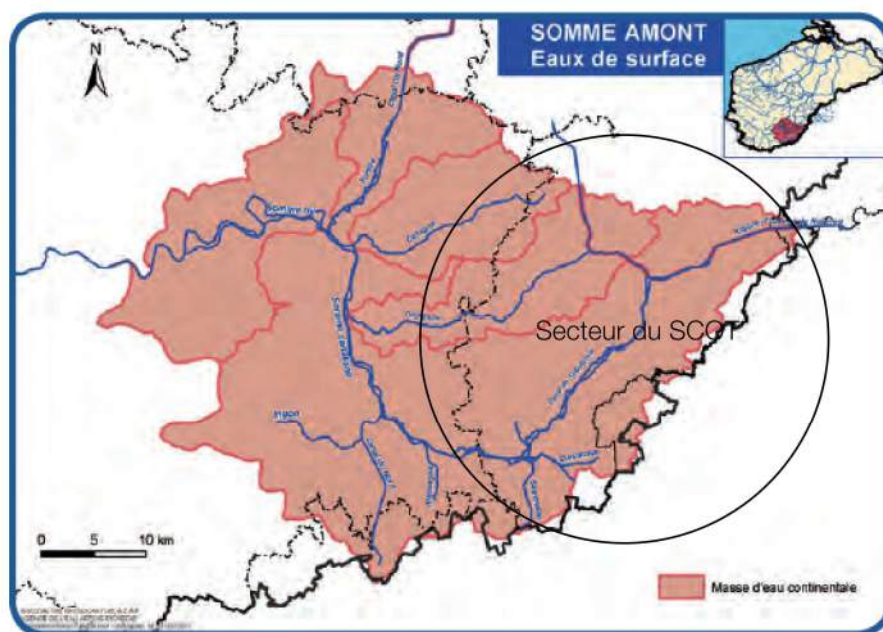
Diagnostic et enjeux du secteur d'étude – BV de la Haute Somme

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Superficie : 1720 km²

Longueur des cours d'eau principaux : 290 km

Exutoire : Somme aval puis Manche



ÉTAT DES EAUX

■ Eaux superficielles continentales AR16 Cologne

- **État écologique : moyen**

Biologie : bon

Physico-chimie : moyen

Hydromorphologie : à améliorer pour atteindre le bon état écologique

- **État chimique : bon**

■ Eaux superficielles continentales AR40 Omignon

- **État écologique : bon**

Biologie : bon

Physico-chimie : bon

Hydromorphologie : à améliorer pour conforter le bon état écologique

- **État chimique : bon**

■ Eaux superficielles continentales AR56 Somme canalisée de l'écluse n°18 Lesdins aval à la confluence avec le canal du Nord

- **Potentiel écologique : moyen**

Biologie : moyen

Physico chimie : moyen

Hydromorphologie : altérations faibles

- **État chimique : mauvais (PBDE et HAP)**

■ Eaux superficielles continentales AR57 Somme canalisée de la confluence avec le canal du Nord à l'écluse n°13 Sailly aval

- **État écologique : moyen**

Biologie : moyen

Physico chimie : bon

Hydromorphologie :

- **État chimique : mauvais (PBDE)**

■ Eaux souterraines 1013 Craie de la vallée de la Somme amont

- **État quantitatif : bon**

- **État qualitatif : mauvais**

■ Eaux souterraines 1012 Craie de la moyenne vallée de la Somme

- **État quantitatif : bon**

- **État qualitatif : mauvais**

OBJECTIFS DES MASSES D'EAU

N°	Masse d'eau	Bon état / potentiel écologique	État chimique	Bon état quantitatif pour les ME souterraines	Bon état qualitatif pour les ME souterraines
AR16	Cologne	2021	2015		
AR40	Omignon	2015	2015		
AR56	Somme canalisée de l'écluse n°18 Lesdins aval à la confluence avec le canal du Nord	2021	2027		
AR57	Somme canalisée de la confluence avec le canal du Nord à l'écluse n°13 Sailly aval	2021	2015		
1012	Craie de la moyenne vallée de la Somme			2015	2027
1013	Craie de la vallée de la Somme amont			2015	2027

MESURES COMPLÉMENTAIRES

■ Masse d'eau AR16

Cologne et masse d'eau associée (1013 Craie de la vallée de la Somme amont)

Paramètres limitants : azote et phosphore

Intitulé de la mesure	Quantité	Maîtrise d'ouvrage	Milieux impactés
Mesures Habitats effet sur l'hydromorphologie			
Restauration des berges	23 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Revégétalisation des berges	23 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Restauration du lit mineur	23 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Restauration des annexes alluviales		collectivités, propriétaires	Rivière
Mesures industrie effet l'azote et le phosphore			
Réduction des émissions	1 site	industriel	Rivière
Prévention des pollutions accidentelles	1 site	industriel	Rivière
Mesures assainissement effet l'azote et le phosphore			

Intitulé de la mesure	Quantité	Maîtrise d'ouvrage	Milieux impactés
Amélioration de la collecte	1 agglo.	collectivités	Rivière et nappe
Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	1 agglo	collectivités	Rivière et nappe
Equiperment en assainissement collectif		collectivités	Rivière et nappe
Mise en place et/ou mise en conformité de l'assainissement non collectif		collectivités	Rivière et nappe
Mesures contre les pollutions diffuses effet sur les nitrates et phytosanitaires			
Utilisation des techniques alternatives aux herbicides de synthèse		exploitants, collectivités	Rivière et nappe
Acquisition pour échange ou renaturation dans les zones où la ressource est la plus vulnérable		exploitants	Nappe
Formation des agriculteurs et des utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles sur la fertilisation et protection des plantes en vue de protéger la ressource en eau		exploitants	Rivière et nappe
Gestion des sols agricoles (travail des sols, remontée du taux de matières organiques...) et des assolements permettant de lutter contre l'érosion		exploitants	Rivière
Création et entretien d'un couvert herbacé sur les terrains les plus à risque d'érosion ou de lessivage vers les nappes		exploitants	Rivière et nappe
Création et entretien de haies sur talus perpendiculaires aux pentes		exploitants	Rivière et nappe
Mise en place de dispositifs contractuels visant à la protection des zones humides		exploitants	Rivière

■ Masse d'eau AR40

Omignon et masse d'eau associée (1013 Craie de la vallée de la Somme amont)

Intitulé de la mesure	Quantité	Maîtrise d'ouvrage	Milieux impactés
Mesures Habitats effet sur l'hydromorphologie			
Restauration des berges	32 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Revégétalisation des berges	32 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Restauration du lit mineur	32 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Mesures assainissement domestique			

Intitulé de la mesure	Quantité	Maîtrise d'ouvrage	Milieux impactés
Amélioration de la collecte	1 agglo.	collectivités	Rivière et nappe
Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	1 agglo.	collectivités	Rivière et nappe
Mesures contre les pollutions diffuses effet sur les nitrates et phytosanitaires			
Formation des agriculteurs et des utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles sur la fertilisation et protection des plantes en vue de protéger la ressource en eau		exploitants	Rivière et nappe
Gestion des sols agricoles (travail des sols, remontée du taux de matières organiques...) et des assolements permettant de lutter contre l'érosion		exploitants	Rivière
Création et entretien d'un couvert herbacé sur les terrains les plus à risque d'érosion ou de lessivage vers les nappes		exploitants	Rivière et nappe
Création et entretien de haies sur talus perpendiculaires aux pentes		exploitants	Rivière et nappe
Mise en place de dispositifs contractuels visant à la protection des zones humides		exploitants	Rivière

■ Masse d'eau AR56

Somme canalisée de l'écluse n°18 Lesdins aval à la confluence avec le canal du Nord et masse d'eau associée (1013 Craie de la vallée de la Somme amont)

Paramètres limitants : matières organiques, azote et phosphore

Intitulé de la mesure		Quantité	Maîtrise d'ouvrage	Milieux impactés
Mesures Habitats effet sur l'hydromorphologie				
Somme rivière	Restauration des berges	71 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Revégétalisation des berges	71 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Restauration du lit mineur	71 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Restauration des annexes alluviales		collectivités, propriétaires	Rivière
Somme canalisée	Restauration des berges	59 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Revégétalisation des berges	59 km	collectivités, propriétaires	Rivière

Intitulé de la mesure		Quantité	Maîtrise d'ouvrage	Milieux impactés
Canal du Nord	Restauration des berges	46 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Revégétalisation des berges	46 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Mesures industrie effet sur les toxiques				
Réduction et/ou suppression des rejets de substances dangereuses		4 sites	industriels	Rivière
Mesures assainissement domestique effet sur les matières organiques, l'azote et le phosphore				
Amélioration de la collecte		11 aggl.	collectivités	Rivière et nappe
Mise en place de l'autosurveillance des réseaux		4 aggl.	collectivités	Rivière et nappe
Disposer d'une capacité de stockage de boues suffisante		2 aggl.	collectivités	Rivière et nappe
Mise en place et/ou mise en conformité de l'assainissement non collectif			collectivités	Rivière et nappe
Equiper en assainissement collectif			collectivités	Rivière et nappe
Mesures contre les pollutions diffuses effet sur les nitrates et phytosanitaires				
Utilisation des techniques alternatives aux herbicides de synthèse			exploitants, collectivités	Rivière et nappe
Acquisition pour échange ou renaturation dans les zones où la ressource est la plus vulnérable			exploitants	Nappe
Formation des agriculteurs et des utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles sur la fertilisation et protection des plantes en vue de protéger la ressource en eau			exploitants	Rivière et nappe
Gestion des sols agricoles (travail des sols, remontée du taux de matières organiques...) et des assolements permettant de lutter contre l'érosion			exploitants	Rivière
Création et entretien d'un couvert herbacé sur les terrains les plus à risque d'érosion ou de lessivage vers les nappes			exploitants	Rivière et nappe
Création et entretien de haies sur talus perpendiculaires aux pentes			exploitants	Rivière et nappe
Mise en place de dispositifs contractuels visant à la protection des zones humides			exploitants	Rivière

■ Masse d'eau AR57

Somme canalisée de la confluence avec le canal du Nord à l'écluse n°13 Sailly aval et masse d'eau associée (1012 Craie de la moyenne vallée de la Somme)

Paramètres limitants : matières organiques

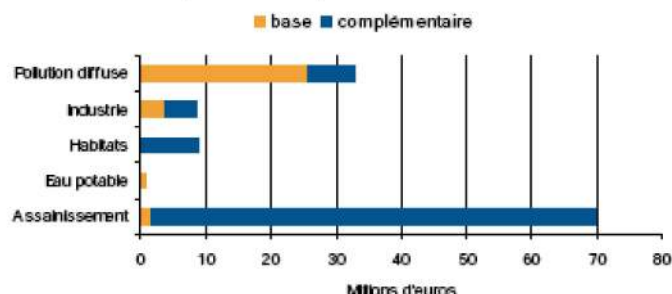
Intitulé de la mesure		Quantité	Maîtrise d'ouvrage	Milieux impactés
Mesures Habitats effet sur l'hydromorphologie				
Somme rivière	Restauration des berges	28 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Revégétalisation des berges	28 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Somme canalisée	Restauration du lit mineur	28 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Restauration des berges	29 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Revégétalisation des berges	29 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Mesures assainissement domestique effet sur les matières organiques				
Amélioration de la collecte		5 aggl.	collectivités	Rivière et nappe
Mise en place de l'autosurveillance des réseaux		2 aggl.	collectivités	Rivière et nappe
Capacité de stockage de boues suffisante		1 aggl.	collectivités	Rivière et nappe
Régulariser l'épandage (études)		1 aggl.	collectivités	Rivière et nappe
Mise en place et/ou mise en conformité de l'assainissement non collectif			collectivités	Rivière et nappe
Equiper en assainissement collectif			collectivités	Rivière et nappe
Mesures contre les pollutions diffuses effet sur les nitrates et phytosanitaires				
Utilisation des techniques alternatives aux herbicides de synthèse			exploitants, collectivités	Rivière et nappe
Acquisition pour échange ou renaturation dans les zones où la ressource est la plus vulnérable			exploitants	Nappe
Formation des agriculteurs et des utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles sur la fertilisation et protection des plantes en vue de protéger la ressource en eau			exploitants	Rivière et nappe
Gestion des sols agricoles (travail des sols, remontée du taux de matières organiques...) et des assolements permettant de lutter contre l'érosion			exploitants	Rivière
Création et entretien d'un couvert herbacé sur les terrains les plus à risque d'érosion ou de lessivage vers les nappes			exploitants	Rivière et nappe

Intitulé de la mesure	Quantité	Maîtrise d'ouvrage	Milieux impactés
Création et entretien de haies sur talus perpendiculaires aux pentes		exploitants	Rivière et nappe
Mise en place de dispositifs contractuels visant à la protection des zones humides		exploitants	Rivière

DONNÉES FINANCIÈRES

Type de mesures	Coût total
Mesures de base	31 000 000 euros
Mesures complémentaires	90 000 000 euros

Répartition des coûts par thématique



Impact des mesures d'assainissement collectif sur le prix de l'eau

Prix de l'eau en 2006	Prix de l'eau simulé en 2015 (en euros constant 2006)	Evolution simulée 2006/2015
3,27 €	3,97 €	21%

MOTIFS DES DÉROGATIONS

Les eaux de surface

Motifs de dérogation au bon état écologique

N°	Masse d'eau	Cause	Précisions
AR16	Cologne	Technique Conditions naturelles Économique	Durée importante de réalisation des mesures sur la pollution diffuse domestique et agricole Temps de réponse aux mesures hydromorphologiques différé Coûts disproportionnés
AR56	Somme canalisée de l'écluse n°18 Lesdins aval à la confluence avec le canal du Nord	Technique Économique	Durée importante de réalisation des mesures sur la pollution diffuse domestique et agricole Coûts disproportionnés
AR57	Somme canalisée de la confluence avec le canal du Nord à l'écluse n°13 Sallily aval	Conditions naturelles Économique	Masse d'eau située à l'aval d'une masse d'eau en dérogation Coûts disproportionnés

Motifs de dérogation au bon état chimique

N°	Masse d'eau	Cause	Précisions
AR56	Somme canalisée de l'écluse n°18 Lesdins aval à la confluence avec le canal du Nord	Technique	La pollution constatée est issue de nombreuses sources diffuses

Les eaux souterraines

Motifs de dérogation au bon état qualitatif

N°	Masse d'eau	Cause	Précisions
1012	Craie de la moyenne vallée de la Somme	Conditions naturelles	Temps de transfert dans les eaux souterraines
1013	Craie de la vallée de la Somme amont	Conditions naturelles Économique	Temps de transfert dans les eaux souterraines Coûts disproportionnés

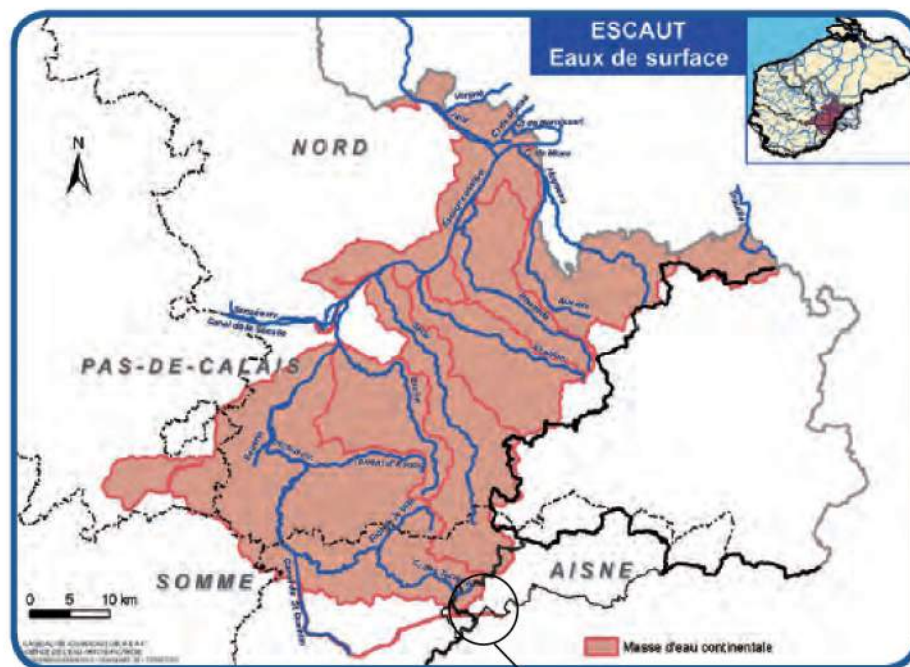
Diagnostic et enjeux du secteur d'étude – BV de l'Escaut

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

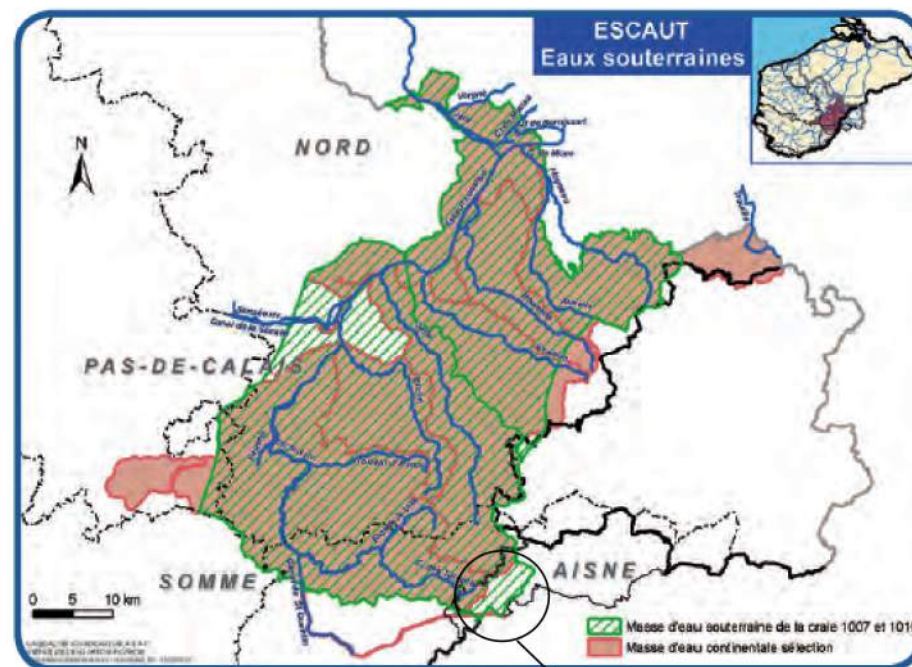
Superficie : 1900 km²

Longueur des cours d'eau principaux : 310 km

Exutoire : Belgique



Secteur du SCOT



Secteur du SCOT

ÉTAT DES EAUX

- **Eaux superficielles continentales AR10 Canal de Saint Quentin de l'écluse n°18 Lesdins aval à l'Escaut canalisé au niveau de l'écluse n°5 Iwuy aval**
 - Potentiel écologique : mauvais
 - Biologie : moyen
 - Physico-chimie : moyen
 - Hydromorphologie : fortes altérations
 - État chimique : mauvais (diuron, isoproturon et HAP)

- **Eaux souterraines 1007 Craie du Valenciennois**
 - État quantitatif : bon
 - État qualitatif : bon
- **Eaux souterraines 1010 Craie du Cambrésis**
 - État quantitatif : bon
 - État qualitatif : pas bon

OBJECTIFS DES MASSES D'EAU

N°	Masse d'eau	Bon état / potentiel écologique	État chimique	Bon état quantitatif pour les ME souterraines	Bon état qualitatif pour les ME souterraines
AR10	Canal de Saint Quentin de l'écluse n°18 Lesdins aval à l'Escaut canalisé au niveau de l'écluse n°5 Iwuy aval	2021	2027		
AR18	Ecaillon	2015	2027		
AR19	Erclin	2027	2027		
AR20	Escaut canalisé de l'écluse n°5 Iwuy aval à la frontière	2021	2027		
AR27	Hogneau	2021	2027		
AR41	Rhônelle	2015	2015		
AR50	Selle	2015	2027		
AR65	Trouille	2015	2027		
	Étang du Vignoble	2015	2027		
1007	Craie du Valenciennois			2015	2015
1010	Craie du Cambrésis			2015	2027

MESURES COMPLÉMENTAIRES

■ Masse d'eau AR10

Canal de Saint Quentin de l'écluse n°18 Lesdins aval à l'Escaut canalisée au niveau de l'écluse n°5 Iwuy aval et masse d'eau associée (1010 Craie du Cambrésis)

Paramètres limitants : azote, phosphore et matières organiques

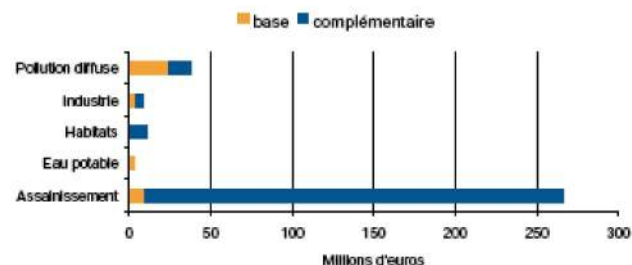
Intitulé de la mesure		Quantité	Maîtrise d'ouvrage	Milieux impactés
Mesures Habitats effet sur l'hydromorphologie				
Canal de St-Quentin	Restauration des berges	55 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Revégétalisation des berges	55 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Escaut rivière	Restauration des berges	36 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Revégétalisation des berges	36 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Restauration du lit mineur	36 km	collectivités, propriétaires	Rivière

Intitulé de la mesure		Quantité	Maîtrise d'ouvrage	Milieux impactés
Torrent d'Esnes	Restauration des berges	19 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Revégétalisation des berges	19 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Restauration du lit mineur	19 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Mesures industrie effet sur l'azote, le phosphore et les matières organiques				
Réduction des émissions, économie d'eau		3 sites	industriels	Rivière
Réduction des émissions		3 sites	industriels	Rivière
Réduction des émissions, prévention des pollutions accidentelles		1 site	industriel	Rivière
Mesures assainissement domestique sur la matière organique, l'azote et le phosphore				
Amélioration de la collecte		16 agglo.	collectivités	Rivière et nappe
Mise en place de l'autosurveillance des réseaux		9 agglo.	collectivités	Rivière et nappe
Capacité de stockage de boues suffisante		3 agglo.	collectivités	Rivière et nappe
Équipement en assainissement collectif			collectivités	Rivière et nappe
Mise en place et/ou mise en conformité de l'assainissement non collectif			collectivités	Rivière et nappe
Mesures contre les pollutions diffuses effet sur les nitrates et phytosanitaires				
Utilisation des techniques alternatives aux herbicides de synthèse			exploitants, collectivités	Rivière et nappe
Acquisition pour échange ou renaturation dans les zones où la ressource est la plus vulnérable			exploitants	Nappe
Formation des agriculteurs et des utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles sur la fertilisation et protection des plantes en vue de protéger la ressource en eau			exploitants	Rivière et nappe
Gestion des sols agricoles (travail des sols, remontée du taux de matières organiques...) et des assolements permettant de lutter contre l'érosion			exploitants	Rivière
Création et entretien d'un couvert herbacé sur les terrains les plus à risque d'érosion ou de lessivage vers les nappes			exploitants	Rivière et nappe
Création et entretien de haies sur talus perpendiculaires aux pentes			exploitants	Rivière et nappe
Mise en place de dispositifs contractuels visant à la protection des zones humides			exploitants	Rivière

DONNÉES FINANCIÈRES

Type de mesures	Coût total
Mesures de base	42 000 000 euros
Mesures complémentaires	280 000 000 euros

Répartition des coûts par thématique



Impact des mesures d'assainissement collectif sur le prix de l'eau

Prix de l'eau en 2006	Prix de l'eau simulé en 2015 (en euros constant 2006)	Evolution simulée 2006/2015
3,60 €	4,74 €	32 %

MOTIFS DES DÉROGATIONS

Les eaux de surface

Motifs de dérogation au bon état écologique

N°	Masse d'eau	Cause	Précisions
AR10	Canal de Saint Quentin de l'écluse n°18 Lesdins aval à l'Escaut canalisé au niveau de l'écluse n°5 Iwuy aval	Technique Économique	Durée importante de réalisation des mesures sur la pollution diffuse domestique et agricole Coûts disproportionnés

Motifs de dérogation au bon état chimique

N°	Masse d'eau	Cause	Précisions
AR10	Canal de Saint Quentin de l'écluse n°18 Lesdins aval à l'Escaut canalisé au niveau de l'écluse n°5 Iwuy aval	Technique	La pollution constatée est issue de nombreuses sources diffuses

Les eaux souterraines

Motifs de dérogation au bon état qualitatif

N°	Masse d'eau	Cause	Précisions
1010	Craie du Cambrésis	Conditions naturelles Économique	Temps de transfert dans les eaux souterraines Coûts disproportionnés

Les principales recommandations du SDAGE Seine-Normandie

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Seine Normandie 2010 – 2015 a été approuvé le 29 octobre 2009.

En cohérence avec les premiers engagements du Grenelle de l'environnement, ce nouveau SDAGE a fixé comme ambition d'obtenir en 2015 le "bon état écologique" sur 2/3 des masses d'eau de son territoire. Pour être concret, le SDAGE s'est doté d'un programme de mesures (actions) qui décline les moyens techniques, réglementaires et financiers pour atteindre ces objectifs.

Voici les 10 défis que se propose de relever le SDAGE :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques ;
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques ;
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses ;
- Réduire les pollutions microbiologiques des milieux ;
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ;
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides ;
- Gérer la rareté de la ressource en eau ;
- Limiter et prévenir le risque d'inondation ;
- Acquérir et partager les connaissances
- Développer la gouvernance et l'analyse économique

Diagnostic et enjeux du secteur d'étude – BV de l'Oise amont

Oise amont

Unité hydrographique VO 9



- 1 466 km²
- 70 900 habitants
- 1 662 km de cours d'eau

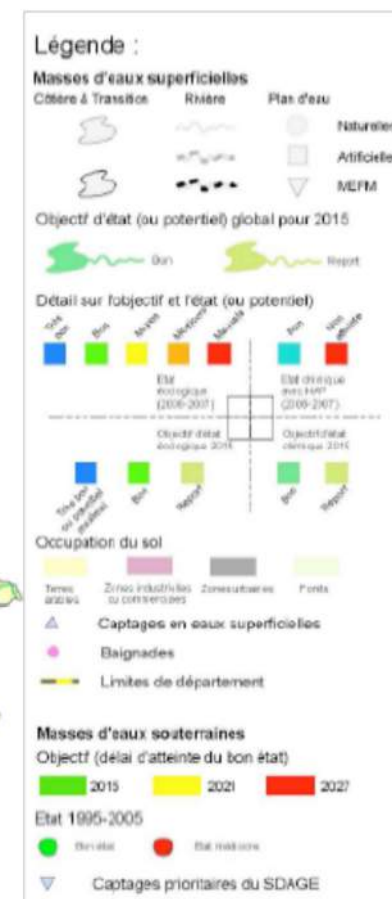
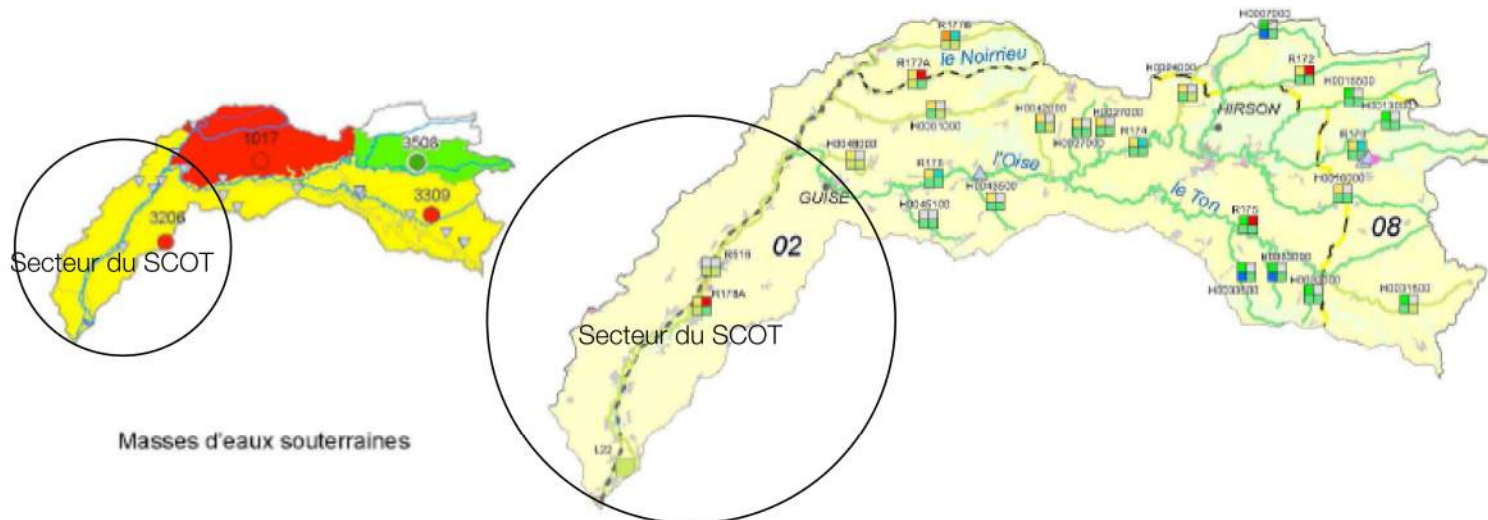
La qualité biologique est bonne sur l'Oise et ses principaux affluents, excepté sur les bassins du **Morteau (R177 B)** et du **Noirieux (R177 A)**.

Les enjeux sont différents selon les territoires :

- amélioration du traitement des eaux usées industrielles dans le secteur de Boué,
- renforcement de la bonne qualité physico-chimique et chimique des eaux en amont de la prise d'eau d'Englancourt,
- préservation de la dynamique fluviale naturelle des masses d'eau **R174, 176 et 178A (Oise à l'aval de l'unité hydrographique)** ainsi que le maintien des prairies alluviales,
- poursuite de la suppression des rejets ponctuels des bâtiments d'élevage en tête de bassin sur le **Ton (R175)**, le **Gland (R173)** et l'Oise à l'amont de cette unité hydrographique (**R172**).

L'amélioration des rejets industriels, source majeure de pollution, n'apparaît pas techniquement ni économiquement réalisable à ce jour (**R177B**).

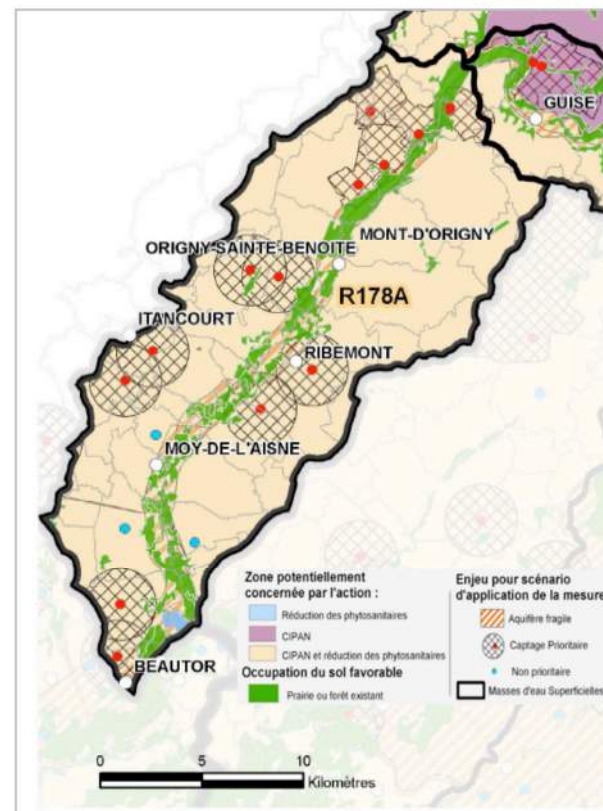
Les **masses d'eau souterraine 3206 et 3309** sont très sensibles aux pollutions par les pesticides, mais également par les nitrates pour la nappe 3206. Les efforts pour protéger les captages situés à l'aval du bassin devront être particulièrement importants pour compenser une occupation du sol qui leur est peu favorable.



Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	Localisation	M	O	S	P
Réduction des pollutions ponctuelles							
Eaux usées des collectivités 20 M€	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - 6 STEP de 2 000 à 10 000 eh et 1 STEP de moins de 2 000 eh	R172, 173, 176, 177B, 178A		C		
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif - mise en conformité de l'assainissement non collectif impactant sur le milieu naturel	UH		C		
Eaux pluviales des collectivités 0,9 M€	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités - collecte et stockage des rejets par temps de pluie d'une agglomération	R174		C		
Industries et artisanats 2,4 M€	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - dans la branche agro-alimentaire : maintien d'une station d'épuration industrielle aux meilleures techniques disponibles ; amélioration de 3 autres	R174, 177B, 178A		I		
Elevages 1,3 M€	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage - pour les élevages les plus pénalisants, hors zone vulnérable	R172, 173, 176		A, E		
Réduction des pollutions diffuses agricoles							
Apports de fertilisants et pesticides 19,2 M€	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH sauf 3508		A, E		●
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	R175, 176, 177A, 178A		A		●
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des AAC stratégiques du SDAGE	UH		A, E		●
Transferts 2,4 M€	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	UH sauf 3508		A		
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - extension à tous les cours d'eau au-delà de la conditionnalité	R175, 176, 177A, 178A		A		
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage	R173		A		●
Protection et restauration des milieux							
Rivières 5,1 M€	25	Travaux de renaturation/ restauration/ entretien de cours d'eau - maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau	R173, 174, 175, 176, 177A, B		A		
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces - gestion de frayères à truites	R173, 175		C, P		
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - identification des besoins	R175		C, P		
Zones humides et littoral 0,3 M€	32	Entretien et/ou restauration de zones humides - notamment vallée de l'Oise et massif d'Hirson	R178A		C, P		
Connaissance							
Connaissance 0,1 M€	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R172, 173, 174, 177A, B, 178A		C, I, E		●
autres : 0,2 M€ ; Total = 52 M€							

Signal des actions contribuant à protéger : ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral, ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses
 Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=collectivité et leurs établissements publics, I=industriels&artisans, A=agriculteurs, P=propriétaires
 * ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Diagnostic et enjeux du secteur d'étude – BV de l'Oise moyenne

Oise moyenne



- 366 km²
- 27 200 habitants
- 995 km de cours d'eau

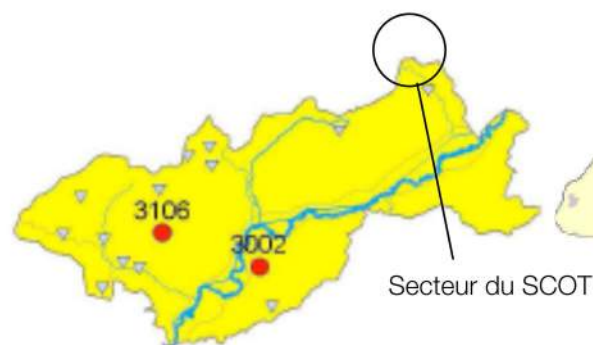
Unité hydrographique VO 12

SAGE Oise-moyenne en élaboration

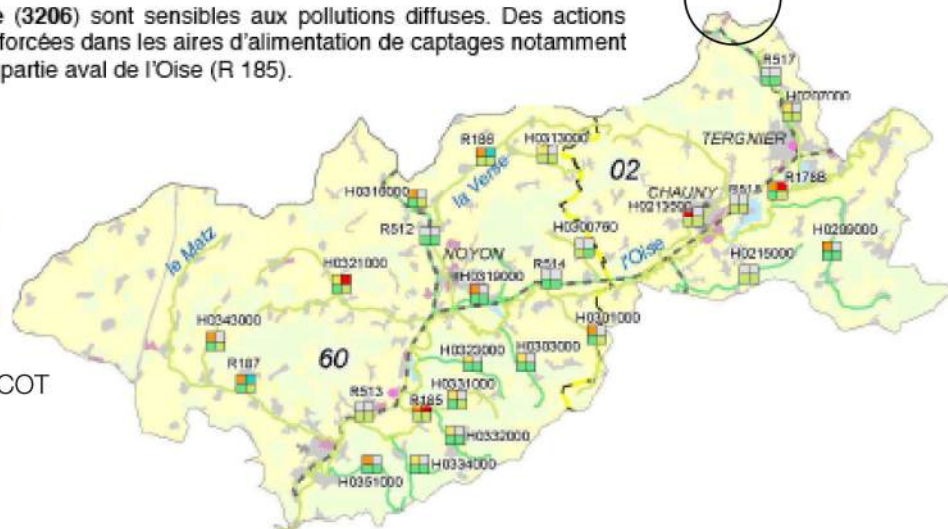
La qualité biologique est mauvaise sur le **Matz** (R187) et la **Verse** (R186) ainsi que la qualité physico-chimique sur la **Divette** (R185) et la **Verse**. Un risque sur la qualité chimique est également identifié sur la Verse.

Les principaux enjeux de cette unité sont l'amélioration de la qualité physico-chimique et chimique des eaux de la **Verse** et de la **Divette** ; la restauration de la dynamique fluviale naturelle et de la diversité des habitats sur la **Verse** et le **Matz** ; le maintien, la préservation et la gestion des prairies alluviales, zones humides à fort intérêt patrimonial le long de l'axe Oise ; ainsi que la lutte contre les pollutions d'origine agricole et non agricole vis-à-vis des produits phytosanitaires sur l'Oise et la Verse.

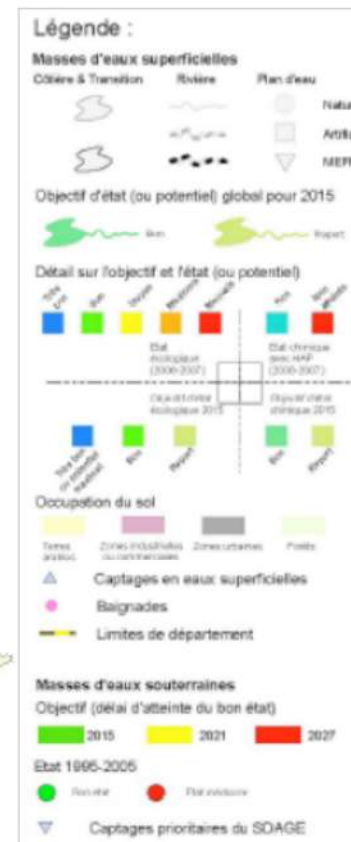
La **nappe alluviale (3002)** et la **nappe de la craie (3206)** sont sensibles aux pollutions diffuses. Des actions contre ces pollutions devront être développées et renforcées dans les aires d'alimentation de captages notamment pour celles situées dans les bassins du Matz et de la partie aval de l'Oise (R 185).



Masses d'eaux souterraines



Secteur du SCOT



Oise moyenne

Unité hydrographique VO 12

Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 23,5 M€	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - particulièrement pour matière organique, azote et phosphore sur 1 STEP (2000-10 000 eh) - particulièrement pour l'azote et le phosphore sur une STEP (<2000 eh)	R185 (Divette) R178B	C	
	4	Animations, diagnostic, suivi, connaissance de l'assainissement des collectivités - étude du transfert du rejet de la STEP de Noyon dans l'Oise	R186	C, E	
Eaux pluviales des collectivités 6,2 M€	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités - collecte et stockage des rejets pluviaux	R185	C	
Industries et artisans 10,5 M€	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - amélioration traitement de deux stations d'épuration industrielle (chimie et mécanique)	R178b	I	●
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 11,4 M€	15	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	A, E	●
	16	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	R185, 186, 187	A	●
	17	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	R186	C, P	●
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des AAC stratégiques du SDAGE	UH	A, E	●
Transferts 6,3 M€	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	UH	A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - extension à tous les cours d'eau au-delà de la conditionnalité	R185, 186, 187	A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage	R186, 187	A	●
Protection et restauration des milieux					
Rivières 5 M€	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - restauration de la dynamique fluviale naturelle (R185, 187, amont R186) ; reconstitution d'une ripisylve (amont R186)	amont R186, R187, R185	C, P	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces - récréation, diversification des habitats (R186, 187) ; gestion de frayères à brochet (R185, 178B)	R178B, 185, 186, 187	C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - reconnexion des annexes hydrauliques	R178B	C, P	
Zones humides et littoral 0,6 M€	31	Entretien et/ou restauration de zones humides - notamment prairies alluviales de la vallée de l'Oise	R185, 178B	C, P	
Connaissance					
Connaissance 0,6 M€	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R178B, 185, 186, 187	C, I, E	●
Total = 64 M€					

Signalé des actions contribuant à protéger : ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses
Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=collectivités et leurs établissements publics, I=industriels&artisans, A=agriculteurs, P=propriétaires
* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

Diagnostic et enjeux du secteur d'étude – BV de la Serre

Serre



- 1 747 km²
- 82 600 habitants
- 1 184 km de cours d'eau

Unité hydrographique VO 13

La qualité biologique est mauvaise sur le **Vilpion (R180)** du fait de l'hydromorphologie et de la qualité de l'eau ; elle est satisfaisante sur les autres masses d'eau.

L'amélioration de la qualité physico-chimique et chimique (présence de pesticides d'origine agricole) est nécessaire à l'**aval de la Serre (R180, 183)** et sur la **Souche (R182)**. La lutte contre l'érosion (**R179 et 180, amont de la Serre**), la restauration de la dynamique fluviale naturelle et de la diversité des habitats sur l'ensemble du bassin ainsi que la préservation des milieux humides à fort intérêt patrimonial (marais de la Souche) sont les enjeux importants de cette unité.

La **masse d'eau souterraine 3206**, fortement contaminée, est particulièrement vulnérable le long des vallées alluviales de la Serre et de la Souche ; les captages des alentours de Laon, Crécy-sur-Serre et Marle devront être particulièrement protégés du fait de l'absence d'une protection naturelle.



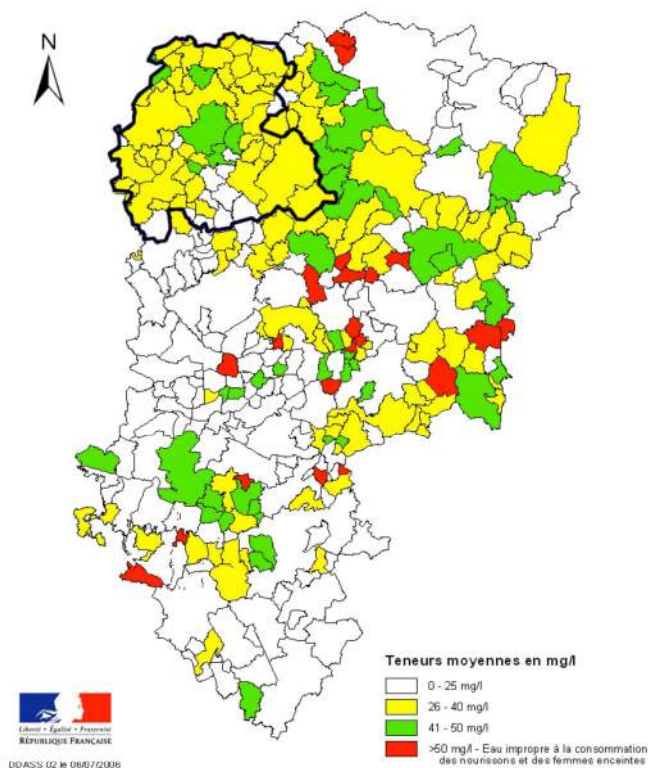
Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 15,5 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - particulièrement pour l'azote et le phosphore sur trois STEP (2 000-10 000 eh) et 1 STEP (< 2000 eh)	R180, 182, 183	C	
Industries et artisanats 1,7 M€*	8	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - étudier les possibilités de limiter l'impact d'une industrie (Agro alimentaire)	R183	I	
Elevages 1,4 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage - pour les élevages les plus pénalisants, hors zone vulnérable	R179	A, E	
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 32 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	3206	A, E	●
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	UH	A	●
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... - en priorité dans les secteurs vulnérables des AAC stratégiques du SDAGE	UH	A, E	●
Transferts 5,9 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	3206	A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - extension à tous les cours d'eau au-delà de la conditionnalité	UH	A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage	R179, 180	A	●
Protection et restauration des milieux					
Rivières 8 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - entretien/plantation des ripisylves répartis sur le bassin - maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau	UH R179, 181	C, P A	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces - gestion de frayères à truites - gestion de frayères à brochet	R179 R183	C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - reconnections d'annexes hydrauliques - identification des besoins	R182 R179, 180, 181, 183	C, P	
Zones humides et littoral 0,7 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides - notamment les Landes de Versigny et le marais de la Souche	R182	C, P	
Gestion quantitative					
Prélèvements	35	Réductions des prélèvements d'eau	R182	C, I, A	
Connaissance					
Connaissance 0,3 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R180, 182, 183	C, I, E	●
autres : 1,7 M€ ; Total = 68 M€					

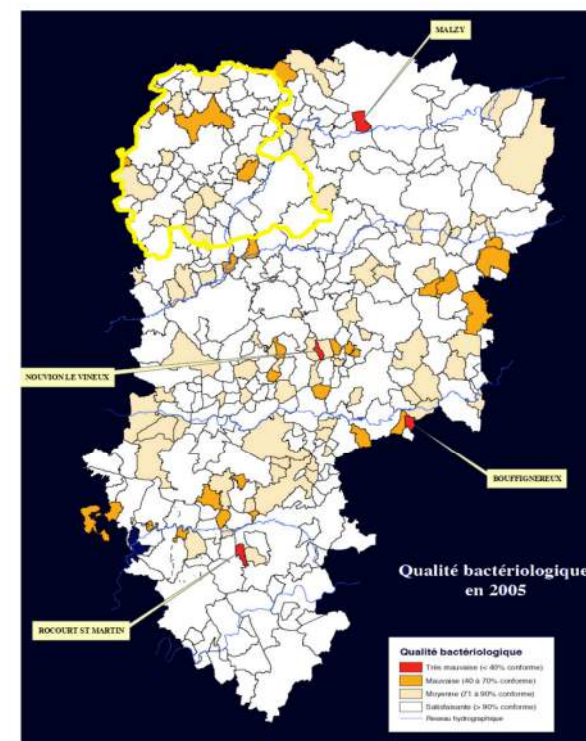
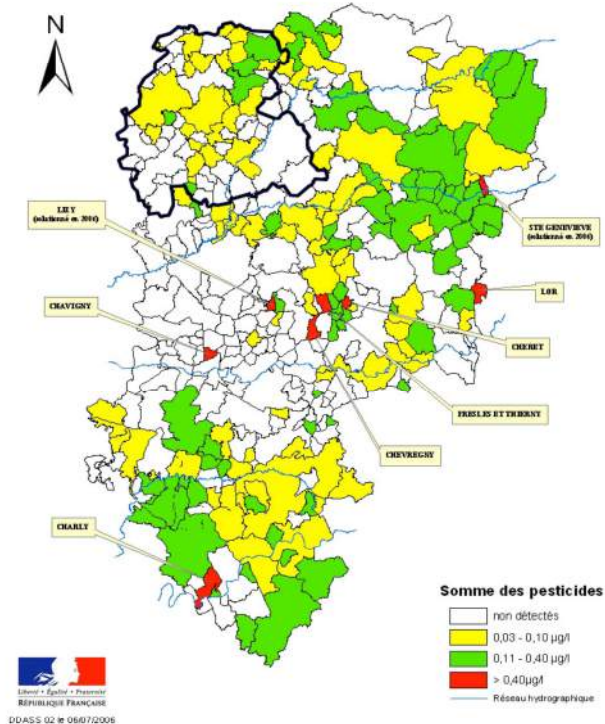
Signale des actions contribuant à protéger : ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses
 Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=collectivités et leurs établissements publics, I=industriels&artisans, A=agriculteurs, P=propriétaires
 * ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

FICHE : Qualité des eaux d'AEP – bilan 2005

Moyenne des teneurs en nitrates dans l'Aisne
des eaux distribuées
Valeurs du contrôle sanitaire de l'année 2005



Somme des pesticides
sur les eaux distribuées dans l'Aisne
Valeurs du contrôle sanitaire de l'année 2005



FICHE : Carte des parcelles bénéficiant d'un plan d'épandage des boues de la STEP de Gauchy

Suivant arrêté préfectoral du 08 octobre 2008 :

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin représentée par son Président, M. Pierre ANDRE est autorisée en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, à réaliser l'épandage des boues de la station d'épuration de Gauchy sur les communes de Annois, Artemps, Beaurevoir, Bellenglise, Bellicourt, Bernot, Bony, Clastres, Croix-Fonsommes, Cugny, Essigny-le-Petit, Estrées, Etaves-et-Bocquiaux, Fieulaine, Flavy-le-Martel, Fonsommes, Fontaine-Notre-Dame, Fontaine-Uterte, Francilly-Selency, Fresnoy-le-Grand, Frières-Failloüël, Gouy, Gricourt, Happencourt, Haugicourt, Holnon, Homblières, Jeancourt, Joncourt, Jussy, Lehaucourt, Lesdins, Magny-la-Fosse, Maissemy, Marcy, Montbrechain, Montigny-en-Arrouaise, Morcourt, Nainoy, Neuville, Omissy, Pontru, Pontruet, Ramicourt, Regny, Remaucourt, Rouvroy, Saint-Quentin, Saint-Simon, Savy, Seboncourt, Tugny-et-Pont, Vendelles, Le Verguier et Vermand.

